

SAC-220311

ANNEXE 1

Transcription de la 265^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 11 mars 2022

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Sénat académique et j'espère vous avez passé une bonne semaine de « relâche ». Pour démarrer la réunion, je vous rappelle que l'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1726. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devrait être des relations durables entre les nations. Les scrutateurs et les scrutatrices pour la journée sont Mme Janice Comeau et M. Michel Couture. Les personnes excusées pour cette réunion sont M. Frédéric Huppé-Gourgues et Mme Lyne Chantal Boudreau. L'heure de clôture est fixée à 12 h 30 et puis nous visons deux pauses. Si on se rend à 12 h 30, on visera une première pause à 10 h donc une pause d'une dizaine de minutes et puis une deuxième pause si nécessaire à 11 h 30 donc une pause de cinq minutes.

1.1 Nouveaux membres et personnes invitées

Président d'assemblée : J'aimerais souligner la venue de nouveaux membres et de personnes invitées au Sénat. Premièrement, M. Roger Boudreau, doyen par intérim de la Faculté d'ingénierie, M. Frédéric Huppé-Gourgues, doyen par intérim de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et M. Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Le point 2, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde, monsieur le président. L'avis de convocation accompagné d'un projet d'ordre du jour a été envoyé le 25 février 2022. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des Statuts et règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci. Le point 3, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors on a vérifié le droit de présence et tout est en règle, nous avons le quorum, monsieur le président.

Président d'assemblée : Donc à ce moment ici, on demande aux participants d'activer leur caméra pour que M. Couture procède à une capture d'écran.

Secrétaire générale : Ça marche, merci beaucoup.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Merci. Le point 4, correspondance, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, vous avez dans votre trousse une correspondance de Andrea Baird-Nicholas qui est une récipiendaire d'un grade honorifique et elle est très honorée et elle tient à remercier le Sénat académique. Voilà, c'est tout en terme de correspondance.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Merci. Le point 5, adoption de l'ordre du jour. Vous avez un projet d'ordre du jour, est-ce qu'il y aurait des ajouts? Sinon, est-ce que quelqu'un veut proposer l'adoption? Proposé par le doyen Ashrit et appuyé par Mme Albert. Dans ce cas ici si vous êtes contre l'adoption de l'ordre du jour, tout simplement l'indiquer dans le fil de conversation. Je ne vois aucune opposition donc adopté.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 SAC-211029

Président d'assemblée : Le point 6, adoption des procès-verbaux. Au niveau du Sénat du 29 octobre 2021, est-ce qu'il y a quelqu'un qui propose l'adoption? Proposé par le sénateur El Adlouni et appuyé par le sénateur Dako. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des commentaires? Mme Cormier.

Cormier : Merci monsieur le président. J'aurais trois commentaires par rapport aux trois petites corrections par rapport au procès-verbal. Le point 10.1.2, c'est à la page 8 donc y'a trois petites choses. Y'en a une qui se répète à quelques reprises parce que c'était pour la connexité puis dans la recommandation qui a été adoptée, ça dit d'enlever l'exigence de la connexité donc on enlève pas la connexité puis dans les explications

puis dans les arguments pour et contre, on parle de juste enlever la connexité. On ne l'enlève pas, on enlève l'exigence ou l'obligation de la connexité. J'ai envoyé à la secrétaire générale toutes les occurrences où est-ce que ça arrivait donc ça c'était une des corrections. L'autre c'était tout simplement on parle de concentration à un moment donné, je suggère qu'on parle de matière enseignable, ça c'est le jargon du Ministère de l'éducation parce que dans une faculté on parle de concentration, dans une autre faculté on parle de majeure mineure ça fait que pour englober le tout, ça peut être des disciplines enseignables. Et la troisième précision c'est dans les arguments en faveur de l'abolition de la connexité. Le premier argument dit que y'a seulement une autre université qui adhère aux principes de connexité; je pense que c'est moi qui avait fait cet argument-là, mais j'en avais trouvé aucune autre ça fait qu'il faudrait corriger ça aussi. Donc ça c'était les trois corrections que je voudrais apporter.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres commentaires par rapport à ce procès-verbal? Il ne semble pas y en avoir donc encore une fois c'est une décision à main levée donc tous ceux et celles qui sont contre l'adoption du procès-verbal, veuillez le signaler dans le fil de conversation. C'est adopté.

6.2 SAC 220112 (extraordinaire)

Président d'assemblée : Le point 6.2, le procès-verbal du Sénat académique du 12 janvier, 2022. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui proposerait l'adoption du procès-verbal. C'était une réunion extraordinaire. Proposé par la sénatrice Albert et appuyé par la sénatrice Kaouche. Est-ce qu'il y aurait des questions ou commentaires? Sénateur Mbarga.

Mbarga : Bonjour et merci monsieur le président. C'est une question d'information, je voulais savoir si les séances extraordinaires du Sénat obéissent à un protocole particulier parce que j'avais constaté qu'on nous avait pas envoyés l'ordre du jour de cette session extraordinaire. En consultant un peu les textes de l'université, je me suis rendu compte qu'on parlait quand même à l'article 37(5), si j'ai bonne mémoire, on parlait de l'ordre du jour qui nous avait pas été envoyé alors je voulais savoir s'il y a un protocole que j'avais peut-être échappé quelque part. Merci.

Président d'assemblée : Je vais céder la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Écoutez, on va vérifier, mais habituellement selon le protocole ou selon le Code Morin, l'ordre du jour est envoyé avec l'avis de convocation. L'avis de convocation Outlook habituellement l'ordre du jour est inclus. Et puis dans l'ordre du jour d'une réunion extraordinaire, encore là habituellement y'a l'ouverture comme telle qui est prévue de la réunion, mais y'a le but de la réunion doit être cité et le point à l'ordre du jour et habituellement on ajoute pas de nouveaux points à une réunion extraordinaire. On va vérifier, mais oui en effet, une réunion extraordinaire habituellement les documents sont envoyés 72 heures à l'avance selon les Statuts et règlements.

Mbarga : Merci.

Président d'assemblée : Sénatrice Albert.

Albert : Je vais peut-être garder mon commentaire puisqu'on a un point sur la planification stratégique, je vais garder mon commentaire peut-être juste pour ce point-là tout à l'heure je l'aurai.

Président d'assemblée : Okay, merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions ou commentaires par rapport au procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 janvier, 2022? Sénateur Ashrit.

Ashrit : Juste une petite correction. Au début y'a le numéro 4 qui se répète.

Secrétaire générale : Oui, merci beaucoup, on va l'arranger.

Président d'assemblée : Merci. Autres commentaires ou modifications? J'en vois pas donc encore une fois une décision à main levée donc si vous êtes contre l'adoption du procès-verbal, veuillez le signaler dans le fil de conversation. Je ne vois aucune opposition donc adopté. Merci.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-211029

7.1 Groupe de travail portant sur la qualité de la langue française (mise à jour)

Président d'assemblée : Le point 7, affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 29 octobre, 2021, le point 7.1, groupe de travail portant sur la qualité de la langue française c'est une mise à jour, c'est un point d'information donc je cède la parole au sénateur Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je ne sais pas ce qui arrive à mon arrière-plan, j'appuie sur le bouton et puis toutes sortes de choses donc vous m'excuserez si j'ai l'air un peu été.

Président d'assemblée : Y'a l'air à faire beau.

Mbarga : Merci monsieur le président. Nous avons poursuivi régulièrement; quand je dis « nous », je veux dire le conseil élargi de la langue française mis en place en septembre dernier, nous avons poursuivi la préparation des journées sur la qualité de la langue après la réunion du Sénat d'octobre dernier. Nous avons tenu au total quatre réunions pour finaliser les préparatifs de la rencontre et cela a été fait grâce à des séances de travail avec le bureau du recteur et aussi avec la direction des communications. À l'issue de ces réunions, nous avons déjà un plan logistique élaboré par la direction des communications, un budget préliminaire élaboré avec l'aide du bureau du recteur, un programme final était disponible, un court argumentaire à joindre aux invitations avait été préparé également, une liste des invités, j'entends ici les conférenciers, avait été préparée et les coordonnées recensées, on avait commencé les contacts préliminaires. Mais dans la même période a surgi un nouveau variant du coronavirus qui a provoqué, comme vous le savez et comme vous l'avez vécu, une très grande incertitude sur la situation sanitaire de l'université et de la province qui a exigé des mesures très très strictes. Cette incertitude s'est ressentie dans nos équipes et dans nos contacts préliminaires parce que les personnes que nous contactions donnaient beaucoup de conditions pour leur participation compte tenu du fait que la situation sanitaire était incertaine. Je dois ajouter que nous avons déjà dégagé un consensus dans les équipes de travail à l'effet de tenir la rencontre en présentiel. Alors face à diverses déterminations et après avoir analysé la situation, le conseil élargi a proposé à recommander au recteur d'envisager le report de la manifestation. Et le 14 janvier dernier, le groupe de travail ad hoc que le Sénat a formé qui est présidé par le recteur, a entériné cette recommandation pour reporter les journées à la semaine du 24 octobre, 2022. Nous avons envisagé la possibilité de le faire peut-être en fin de session, mais y'a des engagements des uns et des autres nous ne le permettaient pas, on a donc proposé le renvoi ce que le groupe de travail a entériné pour la semaine du 24 octobre, 2022. Le recteur nous a demandés, a prescrit que ce report nous permette d'approfondir les éléments de réflexion et d'élargir le champ des partenaires. Nous avons donc continué cette préparation et nous avons pris contact avec la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick qui va certainement devenir un partenaire important parce qu'elle va nous attirer des jeunes pour diverses activités, nouvelles activités qui vont être rajoutées au programme. Nous avons pris contact avec le Salon du livre notamment en ce qui concerne Shippagan donc nous préparons un certain nombre d'activités communes avec le Salon du livre. Nous avons également pris contact avec un certain nombre de leaders communautaires. Voilà l'état d'avancement de ce dossier. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Je sais pas si y'a des gens qui auraient des questions. C'est quand même un point d'information, mais si y'a des gens qui ont des questions par rapport à ce dossier. Merci.

7.2 Autres

Président d'assemblée : Le point 7.2, autres. Est-ce qu'il y a des gens qui auraient des questions par rapport aux affaires découlant du procès-verbal de façon générale? Merci.

8. Affaires découlant du procès-verbal SAC-220112 (extraordinaire)

8.1 Modalités des cérémonies de collation des grades 2022

Président d'assemblée : Le point 8, affaires découlant du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 janvier, 2022, le point 8.1, modalités des cérémonies de collation des grades. Ceci c'est un point pour décision. Je vais céder la parole à la secrétaire générale, Mme Castonguay.

Secrétaire générale : Alors re-bonjour tout le monde. Lors de notre réunion du 12 janvier, 2022, le Sénat avait décidé de lancer les travaux pour les cérémonies collation des grades en mode virtuel et essentiellement avec les changements en raison de la pandémie, on s'était gardé la date comme décision finale le 11 mars, 2022, soit aujourd'hui, à savoir si on voulait pivoter vers des collations des grades en présentiel. Maintenant comme vous le savez, les choses ont changé et puis aujourd'hui, on souhaite ou on propose justement le pivotage vers des cérémonies de grades en mode présentiel dans les trois campus ce qui voudrait dire qu'on maintient les dates qui étaient prévues : le 20 mai à Shippagan, le 21 mai à Edmundston, et que l'on prévoit deux jours à Moncton, les 28 et 29 mai, soit la même fin de semaine qui est était prévue au calendrier à Moncton. Alors y'a un petit document dans la trousse et dans le document, on présente certains éléments entre autres qu'il serait intéressant d'inviter les trois cohortes 2020, 2021 et 2022. La cohorte 2020 n'a absolument pas eu d'activités comme telles ni en virtuel, ni en présentiel. Ils ont reçu des lettres de félicitations de l'université, un bref message du recteur via les médias sociaux, etc., mais vraiment rien de concret et de festif. La cohorte 2021 elle un petit mieux dans le sens qu'on a eu des cérémonies en mode virtuel, dix cérémonies, mais le besoin était là et environ 12 000 personnes ont examiné ces cérémonies-là. On estime des participations, entre parenthèses vous voyez ça c'est le nombre de finissants qui était prévu à Shippagan, en commençant avec Shippagan. Alors habituellement, on est juste en-dessous d'une centaine de personnes, mais pas tous participent aux collations. Alors on a utilisé nos pourcentages habituels et on a estimé à 72 participants les gens qui participeraient à Shippagan et la question qui reste encore à déterminer c'est est-ce que Shippagan veut une ou deux cérémonies, ça c'était une question en suspens. Le lieu est le même et on prévoit la remise des grades honorifiques pour les cohortes les gens qui avaient été choisis en 2021-2022 et on va inviter les gens qui avaient été des lauréats en 2020. Alors pour Edmundston, on a estimé à 50 participants. Le lieu est toujours à déterminer, mais y'aurait une cérémonie et on remettrait des grades honorifiques à deux personnes et des remerciements à Madeleine Dubé. Au campus de Moncton ce qu'on propose c'est un petit peu différent. On aurait trois cérémonies. On a divisé les facultés selon je vais appeler

ça de la connexité, la Faculté des études supérieures, la Faculté de droit, la Faculté d'ingénierie et ce qui nous amènerait à un estimé d'à peu près 260 personnes. Encore là, y'aurait une invitation aux trois cohortes et le samedi dans le matin, on aurait la Faculté des arts, la Faculté d'éducation, la Faculté des sciences. Le choix a été fait dans le sens que souvent dans les programmes, y'a les programmes combinés comme tels avec la Faculté des arts et la Faculté d'éducation et des sciences alors le lien était intéressant. L'estimé est à 250 personnes et dans l'après-midi, on aurait la Faculté d'administration et la Faculté de santé qui est deux plus grosses facultés comme telles en terme de finissants et encore là, un estimé d'environ 220 personnes. Le lieu c'est le C.E.P.S. et puis on aurait des grades honorifiques, des prix et des remerciements qui seraient accordés à ces moments-là. C'est un petit peu différent, les équipes logistiques on a eu la chance d'en discuter avec les gens, les gens sont prêts à relever le nouveau défi et puis j'ai compris que les étudiants aussi étaient d'accords avec le pivotage comme tel alors je vais m'arrêter là puis la proposition se trouve au début du petit document.

Président d'assemblée : Ça prendrait quelqu'un pour en faire la proposition, j'assume. Proposé par le sénateur Lavoie. Quelqu'un qui appuie? Sénateur Ashrit. Est-ce qu'il y aurait des questions? Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci. Je peux nous féliciter de pouvoir célébrer nos finissants et finissantes, c'est une étape importante pour eux les étudiants et étudiantes pour leurs familles donc c'est vraiment quelque chose de très important et je peux qu'aller dans le sens de la recommandation. Cependant, j'aimerais avoir des précisions parce qu'on est toujours en temps de pandémie ou **d'andémie** ici et j'aurais aimé savoir c'est quoi les mesures de sécurité COVID qui sont prises pour ces cérémonies en présentiel. Est-ce qu'on parle encore du port du masque, est-ce qu'on parle encore d'une distanciation adéquate, c'est quoi les mesures qui sont envisagées qui sont nécessaires puisque la pandémie malgré ce que le gouvernement nous dit n'a pas disparu et va rester encore là pour quelque temps.

Secrétaire générale : On est toujours toujours en contact avec Mme Dawes. Avec toute l'équipe Santé Publique, Mme Dawes nous fait un rapport presque à chaque semaine au niveau des consignes. C'est clair qu'on va appliquer les consignes et peut-être même encore plus. L'idée à Moncton du moins de diviser les groupes justement on tient compte justement de la situation. Habituellement, une collation on compte 3 000 personnes dans le stade ça fait qu'ici en séparant ça, gérer 1 000 personnes ça peut nous aider à justement assurer les espaces nécessaires, mais on est très conscient que le port du masque pourrait être obligatoire. Je peux pas m'avancer, faudra gérer à ce moment-là, mais c'est clair que ça fait partie du rassemblement comme tel.

Clarisse : Je me doutais que ça faisait partie de ___ deux ans. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : Merci. Moi je suis très heureuse d'entendre qu'on propose aujourd'hui de passer à des cérémonies en présentiel, je pense que c'est vraiment important pour nos finissants et finissantes. C'est bien aussi qu'on l'offre aux trois cohortes qui ont pas eu l'occasion d'avoir ces cérémonies-là en personne. Ma question c'est un détail. J'ai vu que le nom de Diane Pruneau était dans la liste des professeurs émérites qui serait donnée au campus de Shippagan et je me pose la question à savoir pourquoi c'est pas dans la cérémonie qui regroupe la Faculté des sciences de l'éducation, des arts et sciences sociales à Moncton comme elle était professeure à la Faculté des sciences de l'éducation à Moncton.

Secrétaire générale : C'est peut-être juste une erreur, on va vérifier ça.

Surette : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Moi aussi je me joins à mes collègues, je me réjouis qu'on fasse ça en présentiel. Mon impression c'est peut-être qu'on a en tout cas pour la faculté, je vois que c'est la Faculté des arts, mais ça doit être arts et sciences sociales quand on parle 127 estimés pour le samedi matin, mais je me demande est-ce que c'est une estimation qui est conservatrice dans la mesure où on pense peut-être qu'il y aura un peu de moins monde en raison de la situation covidienne ou est-ce que c'est l'estimation en fonction de ce qu'on assume habituellement pour des collations des grades en fonction des disciplines parce que ça m'apparaissait en tout cas pour les arts et sciences sociales étant donné la taille de notre faculté et le nombre d'étudiants, 127 ça m'apparaissait pas beaucoup. Si on pense juste en travail social y'a peut-être une quarantaine ou une cinquantaine de diplômés au bacc à part la maîtrise. Sous toutes réserves, je dis juste ça comme ça.

Secrétaire générale : À chaque année, on a environ 900 gradués par année et de ceci, on a environ 400 qui participent à la collation. Quand on l'estime pour nos travaux de la collation, on le met à 500 donc on parle d'à peu près 50 % et ça c'est les estimés. Et pour les autres cohortes, on a baissé un peu ce pourcentage-là sachant que y'a des gens qui sont vraiment à l'international et ils sont souvent des participants clés. Je comprends que c'est un estimé, mais on est allé avec nos chiffres qu'on utilise habituellement.

Albert : C'est beau. Moi aussi je me réjouis du fait que les cohortes antérieures qui ont pas eu l'occasion de célébrer sont conviées. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Habermacher.

Habermacher : Je pense que c'est probablement ____ dans le document, mais je suis un peu confus parce que la proposition en haut du document indique pour les cérémonies au campus de Moncton les 28 et 29 mai et un peu plus loin dans le document on parle du 27 et du 28. Il semble y avoir un décalage d'un jour.

Secrétaire générale : C'est le vendredi et samedi les 27 et 28 mai.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions à ce point-ci? Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président de m'accorder une deuxième fois la parole. J'ai juste une question. Je vois qu'on choisit des porte-paroles d'étudiants ou des étudiants porte-paroles aussi, mais je me demandais si y'avait une réflexion pour mettre un peu plus de poids parce qu'il y a trois cohortes ici et ça serait intéressant d'avoir le point de vue d'étudiants des cohortes 2020 ou 2021 qui ont traversé la pandémie donc une sorte de reconnaissance un petit peu supplémentaire là-dessus, mais c'est juste une piste de réflexion que je voudrais soumettre à l'équipe décisionnelle. Les mettre en valeur un peu plus aussi.

Secrétaire générale : Merci. J'ai eu la chance de parler avec Pierre Losier, directeur-général de la FÉÉCUM, sur ce point-là en effet et puis leur idée était d'inviter toutes les cohortes à soumettre leur candidature comme porte-parole, mais je prends en note votre réflexion et je vais lui en faire part.

Clarisse : C'est vraiment à vous de choisir, c'était juste une suggestion.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Lavoie.

Lavoie : Peut-être juste pour clarifier la question de M. Clarisse, on avait dit la cohorte 2021 n'aurait pas de porte-parole, mais seulement la cohorte 2020 et 2022 parce que 2021 ont eu justement un porte-parole ou une porte-parole pour les dix cérémonies l'année dernière.

Président d'assemblée : Merci pour la clarification. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions? Sinon, on va passer au vote. Donc voici la proposition. Le vote est lancé. Fin du vote. 32 pour, 0 contre. Merci beaucoup.

8.2 Autres

Président d'assemblée : Le point 8.2, autres. Est-ce qu'il y aurait des questions ou commentaires de façon générale par rapport au procès-verbal...

Albert: Je m'excuse Jean-François. Est-ce que je peux demander une petite question d'ordre procédural.

Président d'assemblée : Oui.

Albert: C'est juste une question banale, mais normalement en assemblée délibérante on fait des votes à main levée parce que c'est comme ça qu'on fonctionne puis on demande des votes secrets ou des votes comme ça quand il s'agit d'enjeux peut-être un peu plus délicats ou quand c'est des votes sur des personnes pour des nominations ou des trucs comme ça. Je me pose la question qu'est-ce qui différencie par exemple qu'on vote à main levée avec le fil de conversation pour des votes comme l'adoption d'un procès-verbal par exemple puis que pour une question comme celle-là on pourrait pas faire la même chose. Sous toutes réserves je la pose juste parce que je trouve qu'on a pris des habitudes dans le temps de COVID, mais aussi avec la salle du Conseil des gouverneurs, le salon du chancelier et de la chancelière puis à cause de l'équipement qui est là on dirait qu'on perd dans tout ça l'espèce de vote à main levée parce que c'est comme ça qu'on fonctionne à moins que quelqu'un demande un vote secret. Je le dis comme ça, j'ai pas besoin de réponse maintenant, mais je le lance comme ça dans la mesure où je me dis juste peut-être qu'on peut revenir à des habitudes d'assemblée délibérante où on le fait à main levée pour des choses qui touchent pas finalement l'élection de personne ou la nomination de personne ou des enjeux qui sont particulièrement délicats ou quand on en fait la demande.

Président d'assemblée : Mme Castonguay.

Secrétaire générale : Lorsqu'on est dans le salon du chancelier vous savez on a les micros et le vote est électronique et ça va très vite et on l'utilise à peu près pour tout. Ici au bureau de direction du Sénat, on a eu cette discussion ici justement et on a comme identifié l'ordre du jour, procès-verbaux, etc., quelques rubriques qu'on peut faire à main levée, mais pour les dossiers comme tels, on a voulu maintenir le vote justement électronique si vous voulez avec les mesures qu'on a pour Teams. C'est une décision qui a été prise avec une discussion autour de ça, mais on voulait aussi garder l'esprit formel du vote et s'assurer qu'on était, comment dire, qu'on avait tous les votes comme tels, le vote était vraiment bien. Mais écoutez, je sais que ça brise un peu le rythme, mais c'est un peu ça la décision du bureau de direction.

Albert : Ma question c'était juste parce que me semble qu'on a pris de nouvelles habitudes puis je trouve ça intrigant, mais j'apprécie beaucoup. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Au point 8.2, est-ce qu'il y aurait d'autres questions ou commentaires par rapport aux affaires découlant du procès-verbal, la réunion extraordinaire du 12 janvier, 2022? J'en vois pas donc merci beaucoup.

9. Rapport du Comité des programmes

9.1 Modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière

Président d'assemblée : Le point 9, rapport du Comité des programmes, le point 9.1, modifications au programme de baccalauréat en science infirmière. Je cède la parole au VRER, M. Gilles Roy.

VRER : Merci beaucoup monsieur le président. Bonjour tout le monde. Ce matin on a quelques modifications de programmes qu'on veut apporter au Sénat pour adoption. Le premier, il s'agit du programme de baccalauréat en science infirmière. C'est un important projet comme vous l'avez certainement constaté donc c'est un projet qui a été préparé par l'école réseau de science infirmière. C'est un dossier qui est, je dirais, considérablement complexe comme vous l'avez sûrement constaté. Vous savez également si vous écoutez moindrement les nouvelles que la formation des infirmières et infirmiers immatriculés au Nouveau-Brunswick est au centre des actualités ces dernières années. Par exemple, la question de la pénurie de main-d'œuvre en science infirmière. La question également de l'examen NCLEX, la question du financement pour le volet clinique à l'Université de Moncton. Comme vous le saviez, on avait pendant une bonne quinzaine d'années un financement spécial de la province pour nous aider à financer le volet clinique et la province a décidé de se retirer de cette entente-là y'a quelques années puis j'en passe. Donc c'est certain qu'on a besoin de plus d'infirmières et d'infirmiers puis y'ont certainement un rôle très important à jouer dans la société. L'Université de Moncton forme des infirmières et des infirmiers depuis de nombreuses années. Je dirais que notre école réseau fournit la grande majorité des infirmières et infirmiers dans le réseau de santé Vitalité au Nouveau-Brunswick donc c'est certain qu'à l'Université de Moncton on a un rôle crucial à jouer en lien avec la formation de ces personnes compétentes qui sont en quelque sorte l'épine dorsale de notre système de santé au Nouveau-Brunswick. J'en profite pour remercier l'école réseau pour le rôle qu'elle joue auprès de notre société pour former ces infirmières et infirmiers-là francophones pour notre province donc merci beaucoup. Le programme actuel de baccalauréat en science infirmière est essentiellement basé sur un régime pédagogique d'apprentissage par situation infirmière clinique ce qu'on appelle l'APSIC. Un programme sous cette forme est offert depuis, je dirais, une dizaine d'années. Il s'agit d'une approche pédagogique pratique qui se fait en petits groupes puis ce que j'entends et ce que j'ai compris c'est que ce régime pédagogique fait en sorte que nos étudiantes et nos étudiants sont très bien préparés pour le marché du travail pour l'environnement clinique. On pourrait dire paradoxalement on a eu surtout au début un peu de difficulté au niveau de la réussite de nos finissantes et finissants au niveau de l'examen NCLEX quoique ça s'est amélioré considérablement les dernières années. Y'a certainement des éléments liés qui sont connus qu'on a juste à écouter les médias qui sont liés par exemple à la traduction d'examens, à la disponibilité des documents en langue française pour la préparation de l'examen. C'est des éléments qui sont incontestablement à la source du problème. Cela étant dit, à la base l'examen est quand même plutôt d'ordre théorique donc y'a peut-être un certain nombre d'ajustements qu'on pourrait apporter à notre programme pour aider nos étudiantes et étudiants à se préparer pour écrire le NCLEX. Le nouveau programme que je vais présenter dans quelques instants propose donc un juste milieu entre la formation à base pratique et théorique. La formation APSIC est également en raison de son approche pratique en petits groupes donc c'est lourd en ressources financières donc le nouveau programme va réduire le coût d'offre du programme de science infirmière à l'Université de Moncton. Si vous avez regardé dans la documentation, y'a une certaine analyse financière de réduction des coûts qui a été faite par l'école et elle est présentée à l'Annexe K du document. L'école réseau a révisé le programme en analysant et s'inspirant de plusieurs programmes en science infirmière au Canada puis l'école a également consulté ou est dans un exercice de consultation auprès de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et de l'ACÉSI. Je vais présenter l'essentiel des changements qui sont proposés. On est chanceux d'avoir Mme Harrison autour de la table, la directrice de l'ÉRSI et si y'a des questions plus précises par la suite, je suis certain qu'elle pourra vous éclairer. Le projet a été déposé à l'hiver 2021. Au printemps dernier, le CPR avait étudié pour la première fois le dossier. À ce moment-là, le CPR était pas tout à fait prêt à recommander l'adoption du projet dans son ensemble au Sénat académique, mais y'avait quand même un certain nombre de points ou de modifications que l'école voulait apporter qu'il jugeait plus prioritaire. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais au CPR et au Sénat l'an dernier, on avait adopté certains éléments du projet, notamment les changements au contingentement, les changements au système de notation pour les cours cliniques, c'est-à-dire qu'on voulait passer du système alphabétique A-B-C-D-E à un système succès-insuccès et on avait également aboli un certain nombre de cours. Comme mentionné, l'ÉRSI propose l'adoption d'une modification au programme donc le programme deviendrait, puis j'utilise les mots de l'école donc ça serait un programme plutôt hybride, c'est-à-dire qu'il y aurait encore des composantes APSIC, mais certains apprentissages seraient effectués dans des modes plus traditionnelles donc on parle ici actuellement de 39 crédits qui sont offerts en APSIC et dans le nouveau programme, y'en aurait 16 donc on réduit le nombre d'apprentissage du type APSIC. Les cours SINF qui seront pas offerts en APSIC vont quand même comporter dans plusieurs cas l'utilisation d'étude de cas donc y'a quand même un volet pratique à la formation même si c'est des cours plutôt traditionnels. Le programme hybride qui est proposé va modifier partiellement l'approche pédagogique plutôt que le contenu des cours et les compétences visées. Essentiellement, on vise l'obtention des mêmes compétences, c'est juste que l'approche sera un petit peu

différente dans certains cours. Le programme modifié comporte 72 crédits de cours. Dans la discipline principale, 30 crédits de formation générale et 18 crédits dans les disciplines connexes. Le CPR a adopté la création de 25 nouveaux cours et l'abolition de 26 cours du programme actuel. Y'a vraiment un travail important qui s'est fait au niveau des cours. Bien que la création et l'abolition de cours soit de compétences du Comité des programmes, vous avez la liste des cours abolis, la liste des cours créés dans, par exemple, le tableau 12 à la page 13 du document. On parle également de la correspondance des cours donc l'ancien cours avec le nouveau cours et également le calendrier de mise en œuvre. Le nouveau programme va être mis en application sur une période de quelques années. Le CPR-6 pour l'abolition des cours se trouve à partir de la page 15 du document puis les CPR-4 pour la création des nouveaux cours sont à l'Annexe H à la page 81. Certaines situations donc différents contextes sont intégrés plutôt dans la formation. Dorénavant, les situations chroniques de santé débiteront en 1^{ère} année et les situations aiguës de santé en 2^e année. La 3^e année comprendra des cours regroupés selon les spécialités donc on parle ici de périnatalité, enfant famille, santé mentale, santé des populations donc ces cours-là seront donnés selon un format plus traditionnel notamment par l'enseignement magistral et les études de cas. Donc en lien avec le nouveau programme, vous avez toute la suite de formulaires CPR donc on a le CPR-11 qui est la feuille de route, elle se trouve à la page 13, le CRP-2 qui est pour la proposition de modification de programme à la page 76 et le CPR-10 pour la mise à jour du répertoire est à la page 140. Les modifications à la banque de cours à la discipline et celle de la formation générale se trouvent aux pages 148 et 150. On va le toucher au prochain point à l'ordre du jour, mais je vais quand même le mentionner. On demande également un changement au règlement universitaire sur les exigences minimales donc ça ça sera discuté un peu plus tard. Dans le projet, l'ÉRSI demande également une dérogation de 3 crédits supplémentaires dans la discipline principale donc cette demande ils l'expliquent pour dire que c'est en raison des exigences des associations professionnelles au niveau des compétences à développer en science infirmière et c'est également associé aux heures cliniques qui sont exigées. Je reviendrai à la question des exigences minimales au prochain point. Donc monsieur le président, je vais m'arrêter là. Si vous allez à la page 1 du document, vous trouverez les deux propositions que j'aimerais apporter ce matin donc je vais commencer avec la première : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de baccalauréat en science infirmière. J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait un appuieur? Appuyé par le sénateur Dako. Est-ce qu'il y a des questions? Sénateur Roy.

Roy : Moi j'aurais une petite question. Je suis moi-même un étudiant en science infirmière et je suis mentor également pour le secteur et je me demande si les étudiants ont été consultés quand on a révisé le programme parce que moi je l'ai étudié personnellement puis je me demandais si y'avait eu la perspective étudiante dans tout ça.

Président d'assemblée : Mme Harrison, est-ce que vous voudriez répondre à cette question?

Harrison : Au niveau de quand qu'on a décidé comment qu'on allait changer le programme, c'est ça? Est-ce qu'on a consulté les étudiants?

Roy : Oui.

Harrison : Okay. Oui on a travaillé avec le conseil étudiant, on les a informés des choix puis y'a un étudiant qui siège aux réunions des assemblées de l'école réseau qui aurait été là dans nos nombreuses rencontres pour discuter de comment qu'on voulait procéder aux changements, mais aussi l'approche ou notre décision d'aller en approche hybride est venue de nos évaluations de nos étudiants puis la rétroaction qu'on aurait eue d'eux dans les dernières dix années parce ça fait depuis 2010 qu'on offre le programme comme ça. Y'en a qui trouvent c'est laborieux comme quand tu fais un cours condensé où t'as trois situations infirmières, ça se passe très vite. Cette manière ici on pense vraiment que ça va nous donner le meilleur des deux mondes. On va garder les APSIC pour les cours vraiment de soins de l'adulte, soins critiques, et là pour les cours de spécialité où c'était un peu décousu par exemple, moi j'enseigne la pédiatrie, j'avais cinq de ces situations-là, mais à travers quatre années du programme puis là ils vont revenir puis ils vont être plus condensés. On pense sincèrement ça va être le meilleur des deux mondes pour être capable de développer les compétences voulues par notre association professionnelle.

Roy : J'aurais une autre question par rapport à ça. J'ai observé qui y'avait un cours de laboratoire qui va être donné au semestre d'hiver de la 2^e année. Ça ça me cause une préoccupation pour les étudiants parce que personnellement je suis un étudiant de 3^e année, je viens de finir ma 2^e année l'an dernier et moi je suis quelqu'un qui est quand même avancé dans mon programme. À cause de mes implications, y'a fallu que je prenne des cours pour pas perdre mes bourses, etc., fait que j'ai fait plus de cours puis je pensais justement que si j'aurais été à ce semestre-là que y'a sûrement d'autres étudiants qui sont dans ma situation, moi je trouve que ça en aurait fait trop parce que je pense que c'est comme 15 ou 16 crédits. Y'a beaucoup d'étudiants qui font leur biologie pendant l'été puis ils font leurs stats au semestre d'hiver de la 2^e année puis moi ça me causait des préoccupations parce que je sais pas comment les étudiants vont pouvoir dealer avec ça. C'est quand même beaucoup de crédits dans pas beaucoup de temps puis on sait déjà qu'avec les stages puis la préoccupation actuelle que c'est quand même assez tough comme bacc. Je sais pas si vous avez pensé comment les étudiants vont pouvoir dealer avec tout ça et je sais pas comment ça va être donné non plus.

Harrison : Dans notre programme actuel, chaque situation infirmière clinique a un laboratoire qui fait partie fait que disons y'en a six en 1^{ère} année actuellement fait que c'est six mini laboratoires. On trouvait aussi ça c'était un peu décousu parce qu'on pouvait pas apprendre aux étudiants tous les éléments de base pour les aider à aller en stage fait que là on a trouvé que c'était mieux de vraiment commencer le premier semestre avec qu'est-ce qu'est la science infirmière, comment elle fonctionne, quels sont ses fondements puis une fois que ça c'est établi, là vraiment se concentrer sur le laboratoire. Fait que c'est le même montant de temps, c'est juste que c'est pas décousu à travers une année. On va faire comme toute autre chose, on a un plan d'évaluation de notre programme où qu'on consulte les étudiants puis les membres du personnel puis même nos partenaires en clinique régulièrement fait que si nécessaire, on fera les ajustements une fois le temps est arrivé. Mais c'est comme ça que l'ancien programme fonctionnait où t'avais un laboratoire spécifique, un cours d'évaluation physique fait qu'on va voir comment ça va, mais je prends bien note, Maxime, de tes soucis par rapport à ça.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Merci beaucoup Suzanne, je peux juste imaginer le travail qui est derrière ceci. Je veux même pas penser comment ça se passe en réseau parce que dans une seule équipe en face-à-face ou presque c'est difficile fait que bravo pour tout ça. J'ai quelques commentaires constructifs ou des commentaires qui soulèvent des questions pour comprendre puis comme je m'en ai juste saisi cette semaine, c'est ça. Des petits commentaires, des petites corrections je pense. Commençons par les petites corrections, ça va être plus facile. À la page 52 de 92, je pense que c'est une erreur de frappe. Dans le tableau formation fondamentale y'a discipline principale cours obligatoire, c'est inscrit 75 crédits, mais j'ai compris tout le long du document que c'est 72 crédits donc faudrait corriger l'entête de colonne. À la page 92 de 95 à la description, y'a une petite erreur d'accord, ça devrait être « reliée », ça va dans le répertoire donc je voulais juste faire cette petite correction. Y'a un autre petit truc à la page 16 là où on met la liste des anciens cours et des nouveaux cours qui les remplacent, si c'est pas nécessaire que les cours apparaissent quand les cours qui remplacent la section de gauche à droite soient sur la même ligne, c'est pas un problème, mais si faut qu'ils soient sur la même ligne, je crois qu'il y a un petit pépin. Est-ce qu'il faut qu'ils soient sur la même ligne normalement parce qu'à un moment donné pour santé de la population c'est changé par santé des populations pour le 3803. Ce qu'on a mis à droite on a mis le 4803 qui a pas rapport avec la santé des populations. Peut-être juste faire cet ajustement-là. Les deux dernières petites choses, un, je vous félicite Suzanne de pas emprunter le discours de l'Association des infirmières et des infirmiers du Nouveau-Brunswick qui utilise le mot client pour parler des personnes qu'on accompagne dans les services de santé. Ça ça me dépasse bien raide, je comprendrai jamais ça ___ l'université, je comprends pas ça. Là ___ en travail social fait que je comprends pas ça puis bravo de pas reprendre ça, mais je me surprends toujours que les associations professionnelles parlent comme ça quand on parle des gens qui sont suivis en santé. L'autre chose, c'est peut-être là le cœur de ma question, y'a beaucoup beaucoup d'objectifs qui se recoupent. J'ai vu à l'occasion par contre où dans un certain cours on a un niveau de compréhension donc comprendre tel truc puis ensuite appliqué dans un autre, ça m'apparaît tout à fait normal, mais j'ai vu beaucoup de recoupements appliquer, par exemple, j'ai pris un exemple et j'ai pas noté l'exemple, mais en tout cas c'est comme appliquer genre les principes éthiques ou je sais pas trop quoi. Y'a beaucoup de choses qui se recoupent, c'est vraiment les mêmes objectifs pour des cours différents. Je me pose juste la question si c'est comme ça que c'est parce que moi j'avais toujours ___ fallait qu'on s'assure de toujours être vraiment mutuellement exclusif dans les objectifs visés par les cours dans nos programmes, mais sous toutes réserves.

Harrison : J'ai pris en note les petites coquilles que je pourrai aller voir. Au niveau des objectifs en effet, y'a des compétences qui sont transversales à travers de notre programme et la complexité change avec le cours fait que c'est peut-être comment tu intervies chez quelqu'un qui a un problème de santé chronique et là ça devient un problème de santé aigu et là ça devient un problème de santé peut-être palliatif ou curatif. Fait que l'éthique, la manière qu'on va agir, va changer selon la personne ciblée, son état de santé, etc. fait que c'est probablement pour ça. Comme l'enseignement se fait à travers le programme, mais c'est différent chez une femme enceinte que chez quelqu'un qui va mourir, etc. C'est de cette nature-là puis beaucoup des programmes à travers le Canada parce que je fais beaucoup de visites d'agrément, c'est comme ça. On a vraiment des fils transversaux qu'il faut qu'on atteigne puis comment qu'on le fait, chaque année est différente un peu. C'est difficile peut-être à articuler ça à travers de chaque cours, mais c'est comme ça qu'est la nature de notre programme.

Albert : Okay, parfait, merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je voulais vraiment féliciter l'École de science infirmière pour le travail laborieux qui vient de s'accomplir parce que ça été pratiquement un genre de casse-tête pour notre université concernant les difficultés que les étudiants ont rencontrées même pendant la période d'examens puis la réussite. Ça donnait l'impression que le département ne bougeait pas, ça donnait l'impression que la formation offerte n'était pas appropriée et faire ces modifications, ces ajustements pour mettre l'accent sur la formation en tant que telle, je crois que c'est une très très bonne chose et j'ai apprécié l'intervention de Maxime qui a voulu vérifier la structure ou l'élaboration de la plateforme en tant que telle et merci Suzanne pour l'apport que tu as apporté parce que moi j'avais une question essentielle dans ce sens-là, mais la discussion telle que ça s'est produit puis la réponse donnée je l'apprécie énormément. Ça m'a enlevé la

question que je voulais véritablement poser alors je voulais simplement dire que ces changements-là étaient absolument nécessaires pour le programme que nous avons et compte tenu des difficultés que rencontrent nos étudiants lors des examens parce que la plupart des étudiants ressortaient que la question qu'on nous posait, c'est comme si on l'avait pas vue, c'est comme si y'avait deux mondes, mais là je crois que c'est vraiment une très bonne chose. Alors merci infiniment, c'est tout ce que j'ai à faire comme commentaire à ce stade-ci.

Harrison : Merci. En effet, ça pas été évident l'image de notre profession, vous la voyez dans les médias puis aussi nos défis à réussir l'examen comme qu'on aimerait. Le vice-recteur Roy en a parlé, on fait des gains, mais on travaille encore. C'est certain que je pense que ce programme hybride ici va sauver de l'argent, mais va aussi nous aider à maximiser nos ressources humaines et vraiment mettre nos énergies pour vraiment bien encadrer nos étudiants. C'est ça qu'est notre souhait.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Sénateur Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le président. Juste une petite question pour clarifier ma compréhension. Il y a aussi la possibilité pour les étudiantes-étudiants d'écrire un examen à Québec, n'est-ce pas? Je voulais juste savoir pour quelle raison qu'ils ont pas choisi ou l'université n'a pas choisi de l'adopter étant donné qu'on a un peu de problèmes aussi dans la langue, etc.

Harrison : En 2015 quand notre association professionnelle a choisi l'examen NCLEX, j'étais la directrice par intérim fait que c'était une année très intéressante comme la première année comme directrice vraiment avec une pandémie c'était vraiment le fun. C'est pas nous Pandurang qui décide l'examen, c'est notre association professionnelle et c'est une décision que chaque province prend puis en 2015, ils ont décidé d'adopter l'examen NCLEX qui est un examen nord-américain qui nous ont fait des promesses qu'elle allait être traduite et qu'il allait y avoir le matériel préparatoire puis ça ça comme jamais vraiment matérialité puis vous le voyez peut-être dans les médias. C'est pas nous qui décident ça, mais c'est vrai puis c'est drôle que tu dis ça parce que hier j'ai eu une réunion avec la registraire de l'Ordre du Québec pour justement avoir plus d'informations pour mieux guider nos diplômés qui décident qu'ils veulent essayer cet examen-là, mais ça vient à des coûts additionnels, mais la lutte n'est pas finie, mais on continue à essayer d'aider nos étudiants à devenir des infirmières le plus rapidement possible parce qu'avec la pénurie qui s'est accentuée à cause de la pandémie, chaque étudiante qui réussit pas l'examen puis qui devient pas une infirmière, moi ça me casse le cœur personnellement fait que sachez qu'on lutte fort pour ça.

Ashrit : Okay, merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Sinon, on va passer au vote. Je vois pas d'autres questions donc on va activer le vote. Le vote est lancé et vous voyez la proposition. Le vote est terminé et c'est 34 pour et 0 contre. Adopté. Merci beaucoup.

9.2 Baccalauréat en science infirmière – Modifications aux critères de promotion et de maintien

Président d'assemblée : Le point 9.2, baccalauréat en science infirmière – modifications aux critères de promotion et de maintien. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Comme je l'ai mentionné au dernier point, l'ÉRSI aimerait d'apporter un changement au niveau des règlements particuliers. En lien avec le règlement universitaire 8.11.1, exigences minimales, l'ÉRSI propose d'augmenter la note de passage de 2 à 2.3 sur 4.0 donc à partir de la 3^e année puis ça serait également le maintien de cette note minimale-là pour le reste des études donc en 3^e et 4^e année. C'est une demande vraiment d'exigence particulière de maintien au programme. Cette demande est effectuée essentiellement c'est en lien avec le NCLEX également donc d'après l'ÉRSI, y'a certaines études qui font un lien entre le taux de réussite de l'étudiante ou de l'étudiant dans son parcours universitaire puis le NCLEX. J'aimerais d'apporter la proposition suivante, monsieur le président : que le Sénat académique accepte qu'une moyenne cumulative minimale de 2,3 sur 4,3 soit exigée pour l'admission en 3^e année du programme et que la moyenne de maintien en 3^e année et 4^e année soit de 2,3 sur 4,3. Voilà.

Président d'assemblée : Donc on a une proposition qui est appuyée par le doyen Ashrit. Est-ce qu'il y aurait des questions? Mme Levesque.

Levesque : J'appuyais la proposition, désolée.

Président d'assemblée : Okay, c'est beau, merci. M. Ashrit, j'assume que vous vouliez appuyer également? J'ai mis votre nom, mais.

Ashrit : Oui.

Président d'assemblée : Okay, merci. Ici on prend des questions. Sénateur Roy.

Roy : J'ai juste une autre petite question. Comme je peux voir, je comprends qu'il y a une pénurie en science infirmière, c'est flagrant, mais je suis pas tout à fait sûr de comprendre pourquoi on augmente la moyenne

minimale à 2.3 quand elle est déjà 2. Je sais que les cours ça vient pour qu'on soit des infirmiers plus compétents, ___ pour qu'on soit encore plus compétents, mais je comprends pas le montant. C'est sûr qu'on veut pas avoir des infirmières des étudiants comme moi ma préoccupation je comprends pas vraiment pourquoi elle montrerait à 2,3. Je sais qu'il faut être plus compétent, mais je pense qu'on va venir à couper des personnes qui pourraient être des excellentes infirmières.

Président d'assemblée : Suzanne, est-ce que tu voulais prendre la question?

Harrison : Oui, pas de problème. Originellement Maxime, on voulait même aller à 2.5 parce que quand on a regardé d'autres programmes à l'intérieur comme de l'université comme si qu'on pense en éducation ou en droit ou même en nutrition, mais aussi comme à UNB ou nos collègues, on a regardé ça puis quand on a fait le calcul on a vraiment été conscient si qu'on va à 2.5 combien d'étudiants gradueraient pas. Si qu'on le ferait à 2.3 combien d'étudiants gradueraient pas fait qu'on a été vraiment, on a exploré puis a des mécanismes en place. Cette année on va implanter notre plan stratégique qui est renouvelé puis le premier axe est vraiment créer une culture qui va favoriser la réussite fait que on a des mécanismes en place déjà, mais d'autres qu'on va mettre en place pour aider nos étudiants sachant que le 2.3 s'en vient, mais quand qu'on regarde nos étudiants qui n'arrivent pas à réussir à entrer dans la pratique et faut reconnaître aussi que les échecs à l'examen d'immatriculation arrivait avant NCLEX aussi. On était jamais 100 % de réussite, mais les étudiants qui ont de la difficulté sont souvent nos étudiants qui frôlent le 2, le 2.1 fait que c'est pas qu'on va les perdre à la profession parce que souvent ces étudiants-là réussissent pas à devenir immatriculés. On le voit vraiment comme un incitatif aux étudiants d'augmenter leur performance, mais on va être là à tous les moments avec nos programmes de mentor, nos programmes d'aide à la réussite, nos orientations, etc. pour les aider puis on va suivre ça de près pour faire sûr que ce qu'on a prévu qui allait pas être un gros impact n'arrive pas. Je vais pas attendre dix ans si je vois que c'est vraiment un problème dans ce sens-là, mais on voulait vraiment être à la hauteur. Souvent on fait la blague que c'est difficile faire de la crème fouettée quand tu commences avec du lait écrémé comme quand qu'on regarde à UNB par exemple, la moyenne d'entrée est comme 80-85 et nous autres souvent c'est 65 du secondaire fait que c'est très difficile pour ces étudiants-là. Je pense pas que c'est une justice à leur faire non plus à penser qu'ils vont être capables de réussir notre programme si que nos exigences reflètent pas ça, mais je suis sensible à ton questionnement, Maxime.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Coulibaly.

Coulibaly : Justement j'avais une petite inquiétude à ce niveau-là pour la sénatrice Harrison. C'est toujours cette moyenne de 2 parce que c'est vrai que tout ce que vous avez dit c'est réconfortant, y'a cette possibilité de pouvoir accompagner les étudiants, mais pourquoi ne pas garder dans ce cas toujours cette moyenne de 2 et puis tu disais tous les éléments que vous avez vont pouvoir accompagner les étudiants qui sont dans cette zone à remonter plus de sorte qu'on puisse les amener quand même à pouvoir graduer. Rendu à la 3^e année et puis sachant que dans la province c'est seulement la seule qui peut former des francophones en science infirmière, est-ce que quelque part on vient pas proposer aussi un gap entre nous et les anglophones.

Harrison : Comme j'ai dit quand qu'on a commencé à regarder les statistiques pour voir qu'est-ce qui arriverait si que demain par exemple nos 3^e années qui ont pas 2.3 de moyenne, le nombre est comme quand même pas très élevé. Souvent c'est la 1^{ère} et la 2^e année que le taux d'attrition se fait puis c'est souvent parce que soit qu'ils aiment pas ça ou que tu sais, peut-être que c'est une autre discipline qui les intéresse, mais on pense sincèrement que pour être capable de les amener à la hauteur qu'on veut qu'ils soient et la hauteur que la province exige ou notre association exige, pour nous autres on pense que 2.3 c'est ça qu'on a besoin.

Président d'assemblée : Ça va, merci. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Dans le développement de la sénatrice Harrison, y'a un point qu'elle a ajouté de difficulté. J'aimerais bien comprendre si dans les statistiques ça été démontré que les étudiants qui avaient une moyenne qui était proche de 2, est-ce que c'est la plupart de ces étudiants qui avaient de la difficulté à réussir l'examen.

Harrison : Oui. C'est pas juste nous autres, on avait fait ça au début. C'est notre directrice Sylvie Robichaud à l'époque avait fait une étude pour voir c'étaient quoi les variables qu'ils pouvaient prédire puis y'a d'autres études aussi qui ont été faites quand NCLEX est arrivé pour voir c'est quoi les variables qui prédisent le succès à cet examen-là et évidemment, la moyenne de sortie est une. La capacité et comme les notions en physio patho est importante aussi, fait que oui, c'est pas juste nous autres qui ont décidé du jour au lendemain que 2.3 serait une bonne idée, même qu'on voulait 2.5 comme d'autres programmes de science infirmière.

Dako : Je trouve que c'est une très bonne stratégie. La difficulté que j'ai un petit peu c'est par rapport aux étudiants de 3^e et 4^e année. Pourquoi ne pas mettre ce baromètre-là peut-être à la 2^e année, c'est-à-dire après le recrutement en 1^{ère} année, faire un genre de contingentement dû à la moyenne pour acheminer ce groupe-là, continuer des modifications que vous voulez de nous donner qui a d'ailleurs été adopté, pourquoi ne pas mettre un passage à la 2^e année pour que ce soit des élites qui montent plus haut que d'arriver en 3^e année pour tout l'investissement que les étudiants ont fait, les parents ont fait puis se trouver à ce stade-là. Ce côté-là m'inquiète un petit peu, voilà. Je voulais juste faire cette petite remarque pour dire que je suis d'accord avec la moyenne si vraiment les étudiants qui ont une moyenne de passage de 2 qui ont des difficultés à l'examen, je peux comprendre que quelque part il faut remettre le baromètre plus haut, mais arrivé

en 3^e et 4^e année, j'ai l'impression que c'est un peu trop tard pour réagir et ça c'est un peu dangereux comme institution de donner ce message-là à nos étudiants. C'est ce que je voulais dire. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Lajoie.

Lajoie : Merci. D'emblée bon je reconnais que la situation est difficile, c'est compliqué puis c'est sensible, on souhaite toujours donner la chance au coureur de pouvoir s'essayer au moins, mais bon, d'un point de vue purement pragmatique, je sais que y'a plusieurs programmes qui utilisent des tests avant même qu'on ait accès aux programmes d'étude en médecine par exemple, c'est souvent commun. Est-ce qu'on a considéré l'utilisation de tests d'aptitude avant de permettre même que l'admission au programme, question de régler la question dès l'entrée. Bon, je sais que c'est controversé les tests d'aptitude, ces genres de choses-là. D'un point de vue purement pragmatique ils fonctionnent, mais bon, bref je propose l'idée pour considération.

Harrison : On y a déjà pensé. Je me fais côtoyer régulièrement par la madame de la compagnie Casper, mais aussi notre contingentement est, tu sais, moi j'accepte, comment j'expliquerais ça. Quand t'as une moyenne d'entrée qui est quoi, 60-65, c'est comme qu'est-ce que ça vaut la peine de faire Casper dans le sens que l'université nous demande d'accepter les étudiants qui répondent à condition X puis qu'ils ont une moyenne minimale de ça. Fait que notre souhait est qu'on leur donne les outils comme moi personnellement, j'enseigne le cours d'introduction aux études universitaires en santé où que je développe beaucoup d'outils et beaucoup de capacités chez eux pour essayer de justement vivre un succès. Y'a des universités, une des bonnes choses qu'est arrivée avec la pandémie on a créé un groupe qui s'appelle The Atlantic Deans and Directors of Schools of Nursing puis ça c'est une des choses qu'on parle de. Ma collègue à Memorial ils l'ont essayé puis à un moment donné pour le temps, l'énergie et l'argent que ça coûte, des fois c'est pas ça qui est important. Ça prend ces premiers cours-là, ces premiers laboratoires-là pour voir qu'est-ce qu'est la profession puis que nous autres on peut les aider. On en a discuté, mais on a trouvé que c'était pas une solution pour nous autres à l'École des sciences infirmières.

Président d'assemblée : Merci. Dr. Prud'homme.

Dako : Monsieur le président, est-ce que je peux juste ajouter un complément?

Président d'assemblée : Oui.

Dako : Je crois que le point que Suzanne vient de mentionner vraiment est très important parce que nous à l'École de nutrition, on a ce système-là, c'est-à-dire les étudiants sont admis avec la moyenne d'entrée comme on le dit, mais la 2^e année on fait un contingentement avec une moyenne et si vous n'avez pas atteint cette moyenne-là, vous ne continuez pas. Ce qui fait que tous les étudiants qui passent ce créneau-là en général c'est des gens hyper motivés, c'est des gens qui réussissent et à la fin on a pas d'étudiants qui restent en dernière position. Alors j'estime que c'est un volet très très important ici et c'est pour ça que j'avais insisté sur ça tout à l'heure en faisant le commentaire de la 3^e et 4^e année. Merci et désolé pour l'interruption.

Président d'assemblée : Merci. Dr. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je veux juste renchérir un peu sur ce qui a été mentionné par Maxime puis aussi Étienne par rapport à l'utilisation de la moyenne comme un facteur prédictif du succès au NCLEX. Moi j'avais apprécié voir des données pour justifier de façon objective le curseur à quel endroit qu'il a été mis. Vous avez mentionné d'avoir une intention de le mettre à 2.5 et sur quelles raisons de le placer à 2.3 parce que c'est purement mathématique ou si c'est basé sur les données objectives de valeurs prédictives de réussite au niveau du NCLEX. Ça aurait été intéressant de savoir quel pourcentage de la variance au NCLEX est en partie par une moyenne de 2.3 par exemple versus 2.5. Comme Étienne a mentionné, je pense que ça serait important que l'université mette en place avec ___ puis évidemment avec l'investissement l'identification des étudiants qui sont à risque après la 1^{ère} année. On a eu un an pour les récupérer, de mettre en place, je sais pas si vous avez mis en place Suzanne des stratégies pour orienter ces étudiants-là de s'assurer qu'ils vont chercher les services, de l'aide dans les cycles scolaires et considérant, je pense, les besoins sociétaux, y'aurait probablement une justification que l'université cible ce programme-là entre autres pour vous aider à encadrer l'étudiant dans sa réussite scolaire.

Président d'assemblée : Merci. Je vois que M. Roy et Coulibaly vous avez votre main de levée, vous avez déjà eu la chance d'intervenir. Je vais prendre les interventions de personnes qui n'ont pas intervenu dans le débat jusqu'à l'heure actuelle. Sénateur El Adlouni.

El Adlouni : Merci monsieur le président. Juste une petite question. Est-ce que 2 sur 4.3 à ma connaissance c'est inférieur à 50 %? Moi je pense que pour réussir un cours par exemple on a unifié nous les barèmes à la Faculté des sciences et on doit avoir un minimum de 60 % pour réussir un cours. Donc quelqu'un qui a réussi ses cours normalement il doit avoir un minimum de 60 %. Je pense 2.3 c'est pas beaucoup pour s'assurer que la personne est vraiment motivée pour compléter son parcours académique. Merci.

Président d'assemblée : M. Roy, est-ce que vous vouliez intervenir?

VRER : Oui, je voulais juste dire que le 2,0 ça représente la note de C qui est dans le barème 70 ou je sais pas exactement qu'est-ce que c'est, mais c'est pas une question de 50 %, c'est pas comme ça que ça fonctionne.

Président d'assemblée : Le 4.3 représente pas 100 %. Mme Gaudet.

Gaudet : Moi je peux intervenir sur la moyenne, ça c'est un facteur quantitatif pour voir si y'a un lien qui existe entre la moyenne et la réussite des tests, mais c'est sûr qu'il y a une préoccupation dans la société puis je me demande jusqu'à quel point y'a pas d'autres facteurs. Est-ce qu'on a examiné des facteurs plus qualitatifs. Par exemple, on sait lorsqu'on lit des choses et puis parfois c'est pas dans notre jargon, dans notre langue, dans notre culture, le niveau de langue a-t-il une incidence sur la compréhension des tests et puis les résultats. Moi j'aimerais de voir l'ensemble des facteurs qui contribuent enfin parce que c'est beau de mettre des éléments quantitatifs à quelque chose, mais une fois que ça c'est fait, j'aimerais de voir le résultat et si le résultat n'est pas à la hauteur, je crois qu'on devrait peut-être être préventif et aller voir est-ce que y'a d'autres facteurs qui font que les étudiants et les étudiantes n'ont pas réussi à ces tests-là. On dit que la culture est un facteur absolument important parce que la culture c'est notre niveau de langue, la façon de s'exprimer, de voir des choses qui nous ressemblent qui représentent notre réalité. Lorsqu'on a des tests de l'extérieur parfois, ils connaissent pas beaucoup l'Acadie puis ils connaissent pas non plus la dimension culturelle de l'Acadie, mais on fait ça pour la moyenne. Moi ça me préoccupe énormément puis je sais qu'on en parle beaucoup dans la société par rapport à tous ces tests-là. Alors moi j'aimerais ça d'avoir la réaction à savoir si qu'on a examiné ces éléments-là.

Harrison : Je peux peut-être répondre en partie. C'est certain qu'on respecte les normes linguistiques de l'université fait que souvent nos étudiants qui nous arrivent comme en 3^e et en 4^e année avec des 2 de moyenne, c'est des étudiants qui ont soit eu des échecs en bio puis que ça baisse leur moyenne. C'est des étudiants que des fois y'ont besoin de prendre les quatre cours de français, mais à un moment donné, on peut pas faire abstraction qui y'a un examen national d'immatriculation puis que si tu la réussis pas, tu ne peux pas devenir infirmière. On essaie de mettre tous les outils à leur disposition pendant leur baccalauréat pour les préparer à ça, nos examens sont faits dans le même style. Nos méthodes d'évaluation sont pas toutes les mêmes, c'est pas toutes des examens papiers, y'a des travaux écrits, y'a des débats, y'a des présentations orales, y'a des examens de laboratoire, mais pour te dire est-ce que j'ai vraiment fait une étude sur les nombreuses variables, non, mais à un moment donné quand qu'on a ces étudiants-là qui nous reviennent puis qui n'ont pas passé l'examen quatre, cinq, six fois puis qu'on regarde leur performance académique, c'est le même sorte de profil qui se présente.

Gaudet : Je comprends, mais moi je regardais plutôt la spécificité des résultats. C'est qu'est-ce qui fait qu'ils n'ont pas réussi, parce qu'ils n'ont pas compris la question, parce que lorsqu'ils ont répondu y'étaient à côté. C'est un peu cette dimension-là, je pense, qu'il faut faire. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Je vais allouer une dernière nouvelle intervention; ça fait un bout de temps qu'on discute. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci. Mon intervention va être courte. C'est toujours une question de où on applique nos ressources. Nos ressources professorales, nos ressources de conseillers pédagogiques ne sont pas illimités, notre temps n'est pas illimité, mais c'est savoir aussi où on veut mettre nos ressources pour aider au mieux les étudiants. La condition de maintien d'une moyenne élevée on peut le débattre, si elle était seule elle serait problématique, mais j'ai entendu la sénatrice Harrison mentionner que y'aura tout un comité ou toutes des mesures pour accompagner les étudiants en difficultés. Donc ça ça me rassure. Ce n'est pas être élitiste, c'est essayer d'éviter de faire des fausses promesses à des étudiantes et des étudiants donc peut-être mon message ici et oui, je vais appuyer cette recommandation sachant que y'a des mesures qui sont mises en œuvre pour accompagner les étudiantes et étudiants en difficulté.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Sénateur Coulibaly, vous aviez déjà pris la parole. Est-ce que vous avez de quoi de nouveau de particulier à...

Coulibaly : Oui, oui oui oui s'il-vous-plaît. Moi j'ai juste une suggestion un juste milieu parce que à avoir écouté tout le monde ici, j'avoue que j'ai une inquiétude avec la proposition telle qu'elle est et puis ça avait été suggéré aussi par Étienne et d'autres personnes ici. Rendu à la 3^e année, je trouve que c'est quand même assez trop tard pour dire à la personne bye-bye. Est-ce qu'il est possible de ramener ce seuil-là à la deuxième année, comme ça au moins l'étudiant dans la plupart de nos programmes c'est quatre ans. Il a le temps de se rajuster puis de virer de bord, mais lorsqu'on va jusqu'à la 3^e année encore, bien c'est un investissement en temps, c'est un investissement coûteux personnellement puis qu'on vient de se dire la plupart des grandes institutions le coût de ___ c'est deux ans. C'est à la 2^e année lorsqu'on a pas la moyenne qu'on est recasé. Est-ce que ça serait pas possible de renvoyer ça à la 2^e année plutôt qu'à la 3^e année? Puis en passant le C qui représente 2, c'est le barème B d'une autre institution qui dit que c'est la note entre 69 et 71.9 % donc ce n'est pas le 50 %. Merci.

Harrison : Bref, j'aurais tendance à dire non parce que la 1^{ère} année en science infirmière jusqu'à ce que tu fais des stages puis que tu vois si que c'est vraiment pour moi, ça prend des fois deux ans avant que tu t'habitues aux sortes de questions. Je vous encouragerais à un moment donné vous devriez tous essayer de faire un examen science infirmière, ça prend du temps à s'habituer à ça puis comme qu'on disait qu'on voulait donner la chance aux joueurs, mais pas faire un faux espoir, ça prend ces deux années-là, je pense. On perdrait encore plus de candidats potentiels en le mettant en 2^e année que si on le garderait où qu'on prévoit. Ça nous donnerait plus de chance aussi à nous comme corps professoral de bien les guider puis les encadrer.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. On va clore la discussion par rapport à cette proposition donc on va procéder au vote. Le vote est lancé. Le vote est terminé et c'est 29 pour, 6 contre donc adopté. Il est 9 h 59, on va prendre une pause et on va revenir à 10 h 10.

PAUSE

9.3 Création d'un règlement particulier pour le programme de Maîtrise ès sciences (informatique)

Président d'assemblée : On va continuer au point 9.3, création d'un règlement particulier pour le programme de maîtrise ès sciences en informatique. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Donc oui effectivement, cette demande découle d'une modification au programme de la maîtrise ès sciences en informatique. Le projet plus large consistait également d'une mise à jour du programme notamment au niveau de la création de nouveaux cours à option qui sont plus d'actualité. Cette nouvelle banque de cours-là a été créée par le CPR à sa réunion du 28 janvier. Le CPR a également accepté les modifications au profil du programme. Ces parties du dossier sont donc réglées. La question qui est devant le Sénat ce matin est spécifiquement pour l'adoption d'un règlement particulier pour le programme de maîtrise ès sciences en informatique. Dans le programme, il est possible de suivre un cours, juste un cours à option qui est de niveau 4000 du programme de baccalauréat. Ce qu'on a fait c'est qu'ils ont ajouté un certain nombre de cours à cette liste, mais y'a quand même un petit ick dans le sens que y'a certains cours de niveau 4000 et 6000 qui sont en réalité mutuellement exclusifs donc il est proposé de créer un règlement particulier en ce sens. Donc quelqu'un qui a suivi un cours de niveau 4000 sur une certaine thématique, si le cours de niveau 6000 y'a un cours correspondant au niveau 6000 qui est très semblable, il devrait pas être capable de le suivre. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition qui se situe à la page 152 du document : que le Sénat académique accepte la création d'un règlement particulier pour le programme de maîtrise ès science informatique qui prévoit que l'étudiante ou l'étudiant ayant réussi les cours INFO4004, 4009, 4017, 4019, 4023, 4044 ou 4304 ne puissent pas s'inscrire aux cours correspondants soit INFO6504, 6509, 6517, 6519, 6523, 6544 ou 6545 et doit plutôt choisir d'autres cours de la liste de cours à option. Voilà monsieur le président, j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci. Proposé par le VRER et appuyé par le doyen Ashrit. Est-ce que vous avez des questions? Sénatrice Albert.

Albert : C'est un commentaire. Je suis pas certaine de bien bien bien comprendre. Je comprends mal que des cours de niveau bacc soient en autant de nombres reconnus comme des cours de maîtrise parce que il me semble que la différence entre, pas reconnus, mais c'est-à-dire qu'on aidait pas les étudiants à poursuivre un niveau plus avancé dans un contenu semblable. Je vais donner l'exemple d'un cours de recherche par exemple. On a plein de cours de recherche dans les formations au bacc en travail social par exemple le cours de recherche de niveau 4000 ici, un bacc de cinq ans, c'est un cours qui prépare éventuellement à poursuivre des études de 2^e cycle, mais au 2^e cycle on a aussi un cours de recherche qui est évidemment plus avancé donc y'a pas d'option pour les étudiants de ne pas suivre leur cours de recherche à la maîtrise à moins qu'ils aient fait un cours de recherche dans une autre maîtrise et que les contenus soient essentiellement semblables. J'arrive mal à comprendre parce qu'il me semble que c'est des niveaux d'atteinte des objectifs qui varient d'un programme de 1^{er} cycle à un 2^e cycle ça fait que ça ça m'apparaît un petit peu particulier puis je me disais pourquoi pas plutôt avoir opté pour des cours double siglés avec justement des objectifs dans un plan de cours qui indiquent le niveau d'attente ou d'atteinte des résultats qui soient spécifiques pour les étudiants de 2^e cycle dans le 1^{er} cycle. Je dis ça sous toutes réserves, mais je vous avoue que ça dépasse un peu mon entendement. Je comprends pas puis je pense que je comprends par contre les raisons, je pense qu'on est beaucoup à court de ressources professorales puis de manière générale dans nos programmes, on a des programmes de 2^e cycle il faut les maintenir puis faut s'assurer qu'on puisse les offrir puis qu'on trouve des manières de donner les cours. Je trouve encore une fois que pour moi une stratégie qui serait gagnante dans ce sens-là ça serait d'avoir des cours double siglés donc ça serait la même personne professeure qui donnerait le cours à des étudiants de deux niveaux puis ça éviterait, je pense à mon avis, ça affecterait moins de ressources professorales puis ça serait plus juste au niveau académique et pédagogique, mais ça c'est sous toutes réserves.

Président d'assemblée : M. Roy.

VRER : Je peux peut-être donner quelques petits commentaires là-dessus. Je sais pas si le doyen Ashrit voudrait commenter également, mais ici il s'agit juste d'un cours. Y'a juste un cours à option que les étudiants font dans le programme qu'il peut choisir un cours de niveau 4000. C'est pas tout le programme qui est construit, c'est un cours de niveau 4000 si je me trompe pas qu'ils peuvent suivre.

Président d'assemblée : Doyen Ashrit.

Ashrit : Oui, c'est ça.

Albert : Dans la proposition comme telle je comprends que juste un cours qu'ils peuvent suivre, mais la proposition pour moi je la lis pas comme ça. Je la lis simplement comme, c'est ça, probablement que ça veut dire que si on réussit un de ces cours-là ils peuvent pas faire le cours à option ou autre.

VRER : Par exemple s'ils ont fait au bacc le 4004, ça veut dire qu'il peut pas faire à la maîtrise le 6504.

Ashrit : C'est ça. C'est plutôt pour nos étudiants, c'est-à-dire les étudiants qui ont gradué ici qu'on peut pas. S'il y a des gens qui viennent de l'extérieur quand même ça va aller et puis il va le préparer selon le besoin. C'est ça qu'est la raison en plus de qu'est-ce que vous avez dit, sénatrice Albert, de ressources aussi comment est-ce qu'on peut utiliser ça.

Albert : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : Je pense que la question vient d'être répondue par le doyen donc juste pour m'assurer que je comprends bien, ici on parle que les étudiants de maîtrise font un cours de niveau 6000, mais ça ne doit pas être un cours qui est mutuellement exclusif avec le cours de niveau 4000. Les étudiants de maîtrise ne font pas de cours de niveau 4000, c'est ça?

Ashrit : C'est ça.

Surette : Merci.

Président d'assemblée : Excellent, merci beaucoup. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je vois que le doyen a répondu à la question, mais moi j'ai encore une inquiétude par rapport à ça. On est en train de dire que nos étudiants qui ont suivi le cours 4000 lorsqu'ils arrivent à la maîtrise ils sont dispensés du cours de maîtrise qui est 6000 s'ils ont eu une formation semblable à ça. Puis l'étudiant qui viendrait de l'extérieur, on lui dit tu dois prendre ce cours-là parce qu'on estime que tu n'as pas le prérequis. Pour moi ça envoie un double message. J'aurais aimé qu'on dise l'étudiant qui vient de l'extérieur qui a une propédeutique à faire qu'il doit réussir le cours 4000, mais pour l'ensemble de tous les étudiants qui sont à la maîtrise, voilà le cours 6000 que vous devez suivre. Moi ce que je suis en train de me dire c'est que le cours 6000 qui est donné et le cours 4000 sont semblables ça veut dire qu'il n'y a pas de mise à jour en tant que telle pour l'étudiant de chez-nous qui arrive en maîtrise qu'il peut pas prendre le cours 6000 sous prétexte qu'il a eu le cours 4000. Le message qui est lancé là je trouve pas ça bien. Moi j'aurais aimé qu'on dise que l'étudiant qui vient de l'extérieur il a une propédeutique à suivre, c'est-à-dire un cours 4000 qu'il doit absolument réussir avant de commencer son cours de maîtrise. On mettrait tout le monde sur le même pied d'égalité. Sinon de cette façon-là, je pense qu'il y a un passe-droit ou simplement que le cours 6000 en fait c'est pas 6000, c'est un cours 4000. Alors ça je trouve qu'il y a une petite confusion de ce côté-là puis ça m'inquiète énormément. Voilà un commentaire.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Landry.

Landry : J'aimerais comprendre pourquoi on a pas considéré double sigler les cours puis cette procédure-là permettrait d'avoir des exigences plus élevées pour les étudiants en maîtrise parce que je me dis si un ou une étudiante a aimé la matière du cours puis bien entendu je connais rien à la distribution ou à la matière des cours comme tels, mais je me dis si l'étudiant aimerait poursuivre ses apprentissages dans ce domaine pointu, on lui enlève donc l'opportunité de le faire à la maîtrise alors pourquoi est-ce qu'il y a pas un espèce de double siglage puis que le professeur si c'est une question de ressources donnerait des évaluations puis des exigences différentes pour les étudiants en maîtrise qui ont déjà fait le cours de baccalauréat. Ce qui m'inquiète dans un règlement comme celui-là c'est qu'on est quand même dans un processus d'essayer de faire le ménage des programmes puis de régler justement toutes ces petites exceptions-là, il me semble en tout cas, depuis une dizaine d'années à l'université puis je peux penser à d'autres programmes qui ont des situations semblables. Je sais pas si c'est encore le cas, mais y'a à une certaine époque par exemple y'avait un cours en éducation de l'environnement à la Faculté d'éducation puis à la maîtrise en environnement y'avait éducation de l'environnement qui était offert par la même professeure alors les contenus devaient évidemment se ressembler. Je peux imaginer que la situation va se poser dans d'autres programmes puis si on adopte un règlement comme celui-là, il va y avoir donc des précédents puis on va se retrouver avec des espèces de dadas à l'information encore dans notre carte de programmes ce qu'on essaie donc de nettoyer depuis une dizaine d'années d'après ma compréhension de la situation à l'université. Moi ce que je verrais d'un meilleur œil ça serait vraiment que l'étudiant qui a fait ce cours-là au bacc puis qui aime ce sujet-là peut continuer à approfondir ses apprentissages dans ce domaine-là, mais évidemment de le faire avec un niveau comme la sénatrice Albert le disait, un niveau plus avancé. Je comprends pas que ça soit plus ou moins équivalent entre le bacc et la maîtrise d'un point de vue d'approfondissement de cette matière-là.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a une réplique à ce commentaire?

VRER : Peut-être écouter les autres.

Président d'assemblée : Oui. Sénatrice Surette.

Surette : Merci. En fait j'aimerais réagir à cette discussion-là autour des cours double siglés puis peut-être donner l'exemple de qu'est-ce qui se fait dans d'autres départements à la Faculté des sciences. Chez-nous, on a l'habitude à cause du manque de ressources professorales de mettre nos étudiants de maîtrise dans des cours de 4^e année de bacc. On va demander des exigences plus grandes à nos étudiants de maîtrise que ceux du bacc, ça sera pas les mêmes évaluations, mais ils sont quand même dans la même classe à suivre la même matière. Donc ce qu'on fait nous au département c'est le CES qui accepte le choix de cours que l'étudiant fait ça fait que au lieu d'avoir un règlement particulier comme l'informatique est en train de proposer, on le fait à travers le CES où est-ce qu'on va pas permettre à un étudiant qui a suivi un niveau 4000 qui est combiné avec le cours 6000 de faire le cours 6000. C'est la même chose, c'est juste pas la même approche pour pouvoir choisir les cours. C'est comme ça que nous on le fait, je pense qu'on le fait en chimie, en biochimie c'est comme ça qu'on le fait, je pense que c'est la même chose au département de biologie donc c'est pas l'idéal. L'idéal ça serait qu'on aurait nos étudiants de 2^e cycle dans des classes toutes seules sans les étudiants de bacc, comme ça on pourrait approfondir, mais comme qu'ils sont dans la même classe que les étudiants de bacc, c'est pour ça qu'on fait en sorte qu'ils peuvent pas suivre le même cours même si les exigences d'évaluation sont différentes au niveau de la maîtrise puis qu'on leur demande de suivre un autre cours parmi la liste. Je voulais juste préciser ça parce que c'est juste le règlement qui est différent, mais la pratique est la même dans les autres départements à la Faculté des sciences.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Merci. Probablement le vice-recteur va être surpris de mon intervention pendant que je parlais un petit peu auparavant. Y'a une sorte d'iniquité, je préfère peut-être l'approche qu'on a actuellement au Département de chimie, biochimie ou de biologie où le choix des cours des étudiants se fait de concert par le CES ou est approuvé par le Comité des études supérieures dans le sens où j'essaie de prendre un cas figure où un étudiant qui vient de l'extérieur aurait suivi un cours analogue un des cours de maîtrise durant son parcours de 1^{er} cycle, lui serait autorisé à suivre un cours qui serait probablement redondant je veux dire par rapport à ses compétences ici. Tandis qu'un de nos étudiants qui vient de rater son baccalauréat, lui serait interdit de suivre ce même cours ici. Donc y'a une sorte d'iniquité. Je comprends pourquoi informatique veut faire ça pour être sûr que les étudiants vont chercher le meilleur des formations la plus diversifiée pour éviter la redondance, mais je suis pas convaincu que c'est la meilleure approche avec un règlement particulier.

Président d'assemblée : Merci. M. Dako, est-ce que vous avez quelque chose de nouveau à apporter à la discussion?

Dako : Je sais pas, moi je pense que dans différents programmes surtout de 2^e et 3^e cycle, ceux de 2^e cycle, y'a des cours de 1^{er} cycle qui sont des cours de statistiques qui font partie des programmes de 2^e cycle et généralement ces cours de statistiques-là sont des cours de 1^{er} cycle que nos étudiants ont déjà suivi. Lorsqu'on affecte les étudiants de 2^e cycle de suivre ces cours-là, ces cours ne sont plus suivis au 2^e cycle par l'étudiant qui vient de l'extérieur parce qu'il doit réussir ce cours-là à tout prix. Comme je l'ai dit tout à l'heure et si vous me permettez je me répèterais là-dessus, mais j'estime que le message lancé n'est pas correct. On devrait faire un programme de 2^e cycle pour l'ensemble de tous les étudiants. On voit déjà pour les étudiants qui viennent de l'extérieur qui ont suivi tout leur cursus par exemple en français que lorsqu'ils arrivent ici on leur fait prendre des cours de français, peut-être deux ou trois cours de français pour les réussir avant de commencer leur programme. Déjà ça c'est un fardeau pourtant ils ont passé tout leur séjour en français, mais c'est des choses qui arrivent, c'est l'exigence de notre institution. C'est un deuxième fardeau qui dit les autres ont suivi ce cours en 4000 et puis à la maîtrise on va dispenser quels groupes, j'ai l'impression que c'est le même cours qui se répète. Je pense pas que c'est la meilleure façon de fonctionner. Le cours est donné 4000, si l'étudiant vient de l'extérieur dites-lui de prendre la propédeutique de ce cours-là et que tous les cours de maîtrise sont les cours donnés à tous les étudiants de maîtrise. Que le message soit unique, mais pendant que moi je suis dans un cours 6000 l'autre est dispensé parce qu'il l'a fait en 4000. Qu'est-ce qu'on cherche ici? Moi ça m'inquiète un peu cette approche. C'est mon dernier commentaire.

Président d'assemblée : Merci. M. Roy.

VRER : Je pense qu'on a discuté au CPR également des façons de faire les choses. C'est sûr que ceci comme Céline l'a bien indiqué, différents départements, différents programmes ont peut-être différentes façons de gérer des situations comme celles-là. Faudrait peut-être au niveau de l'institution qu'on se penche comment on veut les encadrer, mais ceci étant dit, je comprends très bien ce que le Département d'informatique veut faire ici. Je pense qu'en attendant qu'on trouve une solution plus générale, en tout cas, c'est ça.

Président d'assemblée : Merci. Je vois pas d'autres interventions. On a une proposition. Mme Surette, vous avez déjà pris la parole à quelques reprises.

Surette : Je m'excuse. Merci monsieur le président. La question que je me pose puis je m'excuse de mettre ça comme à la fin d'une discussion, si on y va avec un règlement comme celui qui est proposé, si on change l'attribution des ressources puis qu'on sépare vraiment les cours 4000 puis 6000, on vient d'empêcher les étudiants de faire un cours plus avancé alors qu'une approche comme celle qu'on a au Département de chimie biochimie où est-ce que le CES approuve le cursus de l'étudiant fait en sorte que si à un moment donné on commence à vraiment séparer les cours, on a pu le problème. Je m'excuse de le lancer comme ça à la fin.

Président d'assemblée : Commentaires, M. Roy? Non. Ça va.

VRER : Je vois que Pandurang aimerait d'ajouter.

Président d'assemblée : Oui, excusez. Doyen Ashrit.

Ashrit : Je voulais juste ajouter que comme le vice-recteur a mentionné, c'est un dossier qui traîne depuis très longtemps. Je ne sais pas si y'a la possibilité, le CPR a demandé la même question, mais la réponse qu'on a eue du département que je comprends aussi, ils ont dit qu'on veut aller d'avant et puis essayer de régler le problème dans le futur. Je me demande si ça serait possible de l'accorder conditionnellement ou exceptionnellement je veux dire, puis comme le vice-recteur a mentionné, est-ce que ça peut être examiné plus au niveau de l'université comment est-ce qu'on peut régler ça.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Je fais ça vite vite. Je me dis justement avec tout ce qu'on vient de dire, est-ce qu'il y aurait pas une manière de gérer ça à l'interne, c'est-à-dire que la personne qui est responsable d'approuver les cours dans le cursus de maîtrise pourrait appliquer l'esprit de ça en disant tu sais, y'a une entente au Département d'informatique qui vise à éviter des contenus similaires donc tu peux pas prendre ce cours-là, faut que tu prennes un autre cours. Même si c'est pas écrit dans un règlement, est-ce que ça peut pas être appliqué quand même par l'unité qui va s'assurer des choix de cours des étudiants ou est-ce que ça prend absolument un règlement pour faire ce genre d'orientation-là de nos étudiants au 2^e cycle?

Président d'assemblée : C'est clair qu'il peut y avoir une réflexion à ce niveau-là, mais tout de suite je pense que le vœu du département c'était quand même de mettre de l'avant cette proposition et comme le VRER et le doyen Ashrit l'ont mentionné, que de regarder peut-être une solution qui est peut-être plus durable, plus permanente par la suite. Ça qu'on a sur la table actuellement c'est la proposition qui a été proposée et appuyée. On a eu le débat sur la situation, je sais pas si les gens veulent continuer à en discuter. Sinon, l'idée serait quand même de voter et de voir à la suite des choses. Si y'a pas d'autres interventions, moi je vais quand même proposer qu'on procède avec le vote. Je ne vois pas d'autres interventions donc on lance le vote. Le vote est lancé. Le vote est terminé et c'est 23 pour, 11 contre donc adopté. Merci.

9.4 Modification à la condition d'admission de la mineure en psychologie

Président d'assemblée : Le point 9.4, modification à la condition d'admission de la mineure en psychologie. M. Roy.

VRER : Merci monsieur le président. Ce projet-ci en fait avait été soumis aux instances l'an passé lorsqu'on a étudié puis adopté les changements au programme de 1^{er} cycle en psychologie incluant la mineure. Apparemment, on a manqué ce détail-là lors de l'adoption des modifications. Essentiellement, c'est que l'école désire faire passer la condition d'admission à la mineure en psychologie de la condition C à la condition B. Ceci découle essentiellement du fait que plusieurs étudiantes et étudiants, notamment ceux et celles qui sont inscrits dans les programmes de criminologie puis de sociologie qui ont typiquement la condition C donc ils pourraient s'inscrire à la mineure. Il est de l'avis de l'école que la condition C serait suffisante pour l'inscription à la mineure. Je crois que j'ai inversé tout à l'heure, c'est vraiment que la condition B soit suffisante pour s'inscrire à la mineure. Vous avez le CPR-10 entre les mains qui a été acheminé par l'école donc la proposition suivante est mise de l'avant : que le Sénat académique accepte la condition d'admission pour la mineure en psychologie passe de C à B. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Appuyé par sénateur Lajoie. Est-ce qu'il y aurait des questions? Sénatrice Albert.

Albert : Je veux juste m'assurer que je comprends. Les conditions d'admission, je sais qu'on a des conditions à l'université puis des conditions de l'école secondaire à l'université puis à un moment donné, on a revu les conditions d'admission de plein de programmes genres aux arts et sciences sociales. On a tout chamboulé vers le bas vers la condition d'admission A si mon souvenir est bon. Est-ce que c'est ça dont on parle, la condition qui passe de la 12^{ième} année à la 1^{ère} année universitaire parce que si c'est le cas en principe pour les programmes de sociologie puis de criminologie à moins que je trompe, je suis pas sûre que c'est la condition B qui est exigée dans les programmes à Faculté des arts et sciences sociales. Peut-être que Jean-François pourra nous répondre, mais ça tout été chamboulé y'a quelques années puis les conditions d'admission sont de nouveau A+. C'est ça mon souvenir, mais si on parle de la condition de l'école secondaire, c'est ça. Jean-François, est-ce que tu sais?

Thibault : Je l'ai pas par cœur, je suis en train de vérifier puis je vais vous revenir.

Albert : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Dr. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Moi c'est juste un commentaire. À chaque fois qu'on augmente le seuil pour donner un accès à un programme, c'est-à-dire qu'on ajoute des barrières à nos étudiants alors je sais pas si c'est dans ce sens-là.

VRER : On l'enlève ici Denis. La condition C est plus exigeante que B.

Recteur et vice-chancelier : Ça me rassure.

VRER : Je vois que Stéphanie a la main de levée, peut-être qu'elle a la réponse ou Jean-François.

Wheaton : Juste pour apporter une précision que dans la condition C, on exige deux sciences de niveau terminal en 12^{ième} année au secondaire alors que dans la condition B, on a pas d'exigences au niveau des cours de science. La différence entre la condition A et la condition B c'est qu'on exige par contre des mathématiques un peu plus avancées. La plupart des programmes de la Faculté des arts et sciences sociales sont effectivement des programmes de la condition A.

Thibault : Puis y'a une différence, si je peux ajouter, entre les mineures, pour répondre à Hélène, entre les mineures et les majeures elles-mêmes puis à la faculté, y'a certaines majeures chez-nous qui demandent toujours la condition B, je pense à économie par exemple, mais la mineure elle-même en économie demande la condition A. Donc en psychologie ça ouvrirait un peu la porte, mais ça l'ouvrirait pas complètement nécessairement.

Albert : Mon souvenir c'est qu'on avait ramené tous les programmes à la condition d'admission A parce que y'avait eu des enjeux justement avec l'École de travail social à l'époque. Ça répond à ma question, merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions? J'en vois pas donc on va passer au vote. Le vote est lancé. Le vote est terminé et c'est 33 pour et 0 contre donc adopté. Merci beaucoup.

9.5 Modifications à la Maîtrise en sciences appliquées

Président d'assemblée : Le point 9.5, modifications à la maîtrise en sciences appliquées.

VRER : Merci monsieur le président. Les modifications qui sont proposées ce matin découlent essentiellement de recommandations qui ont émané du processus d'évaluation des programmes. Essentiellement, les modifications touchent le contenu des cours et conditions d'admission particulières associées au programme. Le programme de MSCA est constitué de trois cours magistraux et deux cours d'études dirigées et la thèse. Y'a 15 crédits de cours et une thèse de 30 crédits. Les cours GGEN6010 et GGEN 6090 n'ont pas été actualisés depuis plusieurs années. Il est donc proposé d'abolir ces deux cours-là puis de les remplacer dans deux cours dans lesquels les contenus sont plus appropriés aujourd'hui. Il est donc proposé de remplacer les cours GGEN6010 et GGEN6090 par les cours GGEN6020, méthodes numériques en ingénierie et GGEN6025, méthodes d'optimisation d'ingénierie. D'autre part, puisque depuis l'introduction du programme de doctorat en sciences appliquées y'a quelques années, y'a eu dans le cadre de ce programme-là la création d'un cours sur les méthodes expérimentales donc il est proposé de permettre aux étudiants et étudiantes inscrits à la maîtrise qui par exemple s'ils ont des projets de thèse qui sont plus de nature expérimentale, ils pourraient suivre ce cours-là au lieu d'un des deux nouveaux cours 6020 ou 6025. Donc de façon pratique ce que ça veut dire c'est que l'étudiant pourrait choisir deux des trois cours qui sont disponibles selon la nature du projet de thèse. En résumé, le CPR a aboli les cours GGEN6010, GGEN6090. Le CPR a également créé les cours 6020 et 6025 puis également on désire permettre le choix des deux des trois cours théoriques aux cycles supérieures. Puisque la faculté a fait ces changements-là, ils en ont profité également pour mettre à jour les règlements particuliers donc y'avait une série de règlements particuliers associés à la MSCA puis également aux conditions d'admission. Le programme de MSCA a été mis en œuvre y'a une quarantaine d'années donc depuis ce temps-là comme vous le savez, les règlements universitaires pour les cycles supérieurs ont évolué puis la plupart des thématiques qui étaient dans les règlements particuliers en génie se trouvaient dans les nouveaux règlements aux cycles supérieurs donc y'avait comme une redondance qui se produisait. Ça peut inclure des choses comme les conditions de maintien au programme, la sélection d'une directrice ou un directeur de thèse, ainsi de suite, donc c'est des choses qui sont déjà dans nos règlements aux cycles supérieurs. Les changements proposent également d'enlever certains règlements qui n'ont pas été appliqués depuis de nombreuses années pour ne pas dire jamais. Vous trouvez un beau tableau à la page 186 qui compare un peu le règlement particulier actuel puis la raison pour laquelle on veut l'enlever. Je vais vous donner un exemple. On stipule qu'après avoir complété le cours GGEN6040 qui est le deuxième cours d'études dirigées, l'étudiant ou l'étudiante doit présenter publiquement son sujet de recherche et l'avancement des travaux pour évaluation par le CES. En réalité ce qui était la pratique pour ce programme-là c'est que les étudiants et étudiantes font déjà une présentation au public dans le cadre du cours du séminaire de recherche, le GGEN6055 donc on voyait pas la nécessité d'avoir cette condition ou ce règlement particulier là. D'autre part, les processus développés aux cycles supérieurs

permettent d'assurer un suivi adéquat de la progression des étudiants et étudiantes inscrits dans un programme aux cycles supérieurs. C'est parce qu'il y avait un règlement particulier qui disait que chaque étudiant devait avoir un comité consultatif puis la faculté juge que c'est un peu lourd pour les étudiants à la maîtrise. Pour les conditions d'admission, elles sont décrites à la page 187. Les changements sont reflétés dans le formulaire CPR-9 à la page 189. Les changements apportés consistent essentiellement de réduire le nombre de lettres de références de trois à deux donc au doctorat au PhD en sciences appliquées, on exige seulement deux lettres de références et à la maîtrise on en demandait trois donc on va réduire à deux qui correspond à la même chose qu'au doctorat puis on a ajouté une phrase qui indique qu'une professeure ou un professeur accepte d'encadrer l'étudiant. C'est pour éviter que des étudiants soient admis au programme puis qu'ils arrivent sur place puis y'a personne pour les encadrer. Ça pourrait être par exemple si un étudiant veut se spécialiser dans une telle discipline en génie électrique puis on a pas de professeur qui est compétent ou qu'a l'expertise dans cette discipline-là, l'étudiant se retrouverait un peu seul. Donc c'est juste pour assurer que lorsqu'il est admis qu'on a une personne qui est prête à l'encadrer. Pour opérationnaliser ces changements-là, on a un CPR-2 pour la modification de programmes puis le CRP-10 pour la mise à jour du répertoire. Comme j'ai mentionné, la création et l'abolition de cours ont été adoptées au CPR. La question qui est devant le Sénat ce matin est spécifiquement pour l'adoption des modifications au programme ___CA et les changements aux règlements particuliers aux conditions d'admission au programme. Y'a deux propositions que j'aimerais de faire ce matin, la première, monsieur le président, c'est que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de la maîtrise ès sciences appliquées donc j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Appuyé par le doyen Boudreau. Est-ce qu'il y aurait des questions? J'en vois pas donc on va procéder au vote. Le vote est lancé. Le vote est terminé et c'est 34 pour, 0 contre. Merci. La deuxième proposition.

VRER : Merci monsieur le président. Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements particuliers et aux conditions particulières d'admission pour le programme de maîtrise de sciences appliquées. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Appuyé par le doyen Boudreau. Est-ce qu'il y aurait des questions? Dr. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Dans ces règlements-là si je comprends bien, on exige des lettres de référence, c'est ça? On veut réduire de trois à deux les lettres de référence. Ma question est de un, quelle est la valeur rajoutée des lettres de référence dans la prise de décision puis est-ce qu'on a déjà refusé des étudiants sur la base des lettres de référence sachant que les lettres de référence sont écrites majoritairement par des professeurs qui a une surcharge de travail et donc parfois faut arrêter de faire des demandes d'outils pour lequel on y met très peu d'emphase pour prendre la décision.

VRER : C'est une bonne question, Dr. Prud'homme. Je sais que y'a des programmes qui ont été dans ce sens-là enlever l'obligation de soumettre des lettres. Y'a d'autres programmes qui préfèrent les garder donc dans ce cas-ci, la faculté semble vouloir garder les lettres de référence dans le dossier. Mais je suis d'accord avec vous, je sais que y'a beaucoup de questionnements par rapport à cette exigence-là.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

VRER : Peut-être, monsieur le président, Francis.

LeBlanc : Sur la question des lettres de référence, on est en train de modifier le règlement 23 qui exige des lettres de référence que par défaut, le règlement général ne demanderait pas de lettres de référence. Cependant, certains programmes peuvent exiger vis-à-vis les règlements particuliers. Dans ce cas-ci, on avait vérifié avec la faculté et la faculté désirait bel et bien de conserver les lettres de référence donc nous avons encouragé d'examiner ce point-là avant que ça soit adopté au conseil de la FESR, mais un changement du règlement 23 est présentement au CPR donc ça devrait nous arriver bientôt.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Ça me fait plaisir d'avoir entendu l'intervention du sénateur LeBlanc. Il me semble aussi qu'il y a une réflexion, mais peut-être que le sénateur LeBlanc va pouvoir confirmer que de passer de lettres de référence à des formulaires standardisés avec des grilles d'évaluation excellent, très bien, pour alléger une partie du travail des professeurs. Personnellement, j'en écris beaucoup, peut-être trop, mais la question se pose à quoi ça sert exactement. Je pense que celle du superviseur est importante et celle d'un étudiant ici, mais si on peut normaliser et alléger le travail, je pense que c'est quelque chose qui s'en vient si je me trompe, mais peut-être le vice-recteur M. Roy ou le sénateur LeBlanc pourra confirmer cette vision.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Coulibaly.

Coulibaly : Moi je suis président du CES à l'École de foresterie pour le programme de maîtrise puis oui, je peux vous dire qu'à plusieurs reprises les lettres de référence nous ont permis vraiment de pouvoir prendre des décisions beaucoup plus éclairées pour le maintien parce que c'est vrai que y'a le dossier académique, y'a d'autres chose, mais on a reçu par exemple des étudiants qui étaient inscrits par exemple à Laval ou dans

d'autres universités qui après une année ou deux années ont demandé à venir changer de programme. C'est sûr qu'on demande à l'étudiant c'est quoi la motivation réelle, mais on se rend compte que plus tard lorsqu'on a des lettres de référence du directeur des thèses ou d'autres choses, ça nous a complètement amenés à prendre une autre décision parce qu'on s'est rendu compte que ces étudiants tout ce qui sortait comme information ou motivation n'était pas fondé. Donc pour moi je pense que c'est important que ce soit laissé aux différents CES de décider comment parce que l'enlever ou apporter d'autres modifications, je pense que ça serait pas la bonne chose à faire. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Lajoie.

Lajoie : Merci. Dans une perspective d'informer la discussion les données probantes en psychologie du travail des organisations suggèrent que les lettres de référence ont qu'une validité que lorsqu'elles sont négatives. Qu'une personne soit évaluée positivement ou très positivement, faudrait pas accorder de poids à ça, mais si qu'elle est évaluée négativement, faudrait quand même le considérer. Je vous l'offre sous toutes réserves. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Surette.

Surette : Ma question est par rapport au comité consultatif de thèse. Je veux pas me prononcer à savoir si c'est une bonne idée ou pas pour le programme de maîtrise en sciences appliquées de l'enlever, mais je me demande si y'a pas lieu d'avoir une réflexion à l'échelle des programmes parce que nous c'est quelque chose qu'on a ajouté récemment dans nos programmes et c'est vrai que ça augmente beaucoup le travail. Dans le document, on parle de 20 professeurs en génie qui s'occupent de tout et nous en chimie on est cinq, ça veut dire qu'on se retrouve sur tous les comités consultatifs de tous les étudiants qui sont là. Ça a une valeur dans le sens où est-ce que je pense que ça permet aux étudiants et étudiantes d'avoir une autre voie, une autre place à aller si y'a des défis, mais je pense que ça vaudrait peut-être le coup d'avoir une réflexion globale sur le rôle du comité consultatif de thèse.

VRER : C'est un bon point, Mme Surette. Je sais que dans ce cas ici finalement la raison c'est que depuis plusieurs années, l'université a resserré un peu avec la FESR qui a développé un certain nombre de formulaires de suivis, des choses comme ça, donc la faculté juge ou jugeait que c'était peut-être pas nécessaire d'avoir un comité consultatif au niveau de la maîtrise. Y'en a un au niveau du doctorat, mais je peux peut-être laisser mes collègues s'ils ont d'autres éléments à ajouter, mais je suis d'accord également que ça vaudrait peut-être la peine d'avoir une réflexion au niveau institutionnel sur cette question-là.

Président d'assemblée : Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je pense que le sénateur Denis Lajoie a bien ciblé la chose en psychologie du travail. Personnellement, j'estime que la lettre de référence devrait être un atout, pas à servir des décisions en tant que telles parce qu'on a suffisamment d'éléments en mains pour juger les dossiers des étudiants. La moyenne de la formation suivie, le cours qu'il a suivi si il a échoué, il les a repris, on a suffisamment d'éléments en mains pour prendre une décision éclairée, mais la lettre de référence devrait être quelque chose de bien. Nous on a déjà eu des lettres de référence exactement la même lettre de référence, ils ont juste changé la personne en-dessous qui a signé. Des fois on voit qui y'a pas de concordance donc des fois ça donne une meilleure idée quel type d'étudiant qu'on a ou de quelle université l'étudiant sort. Est-ce qu'ils ont pris au sérieux l'engagement. Y'a beaucoup d'éléments qui rentrent en ligne de compte, mais je crois que je fais confiance aux collègues dans le jugement des dossiers, mais c'est important qu'il y ait des lettres de référence sans forcément que ce soit la lettre de référence qui amène à une décision académique. C'est un atout, mais ça devrait pas briser l'étudiant _____. Alors je suis entièrement d'accord pour qu'on puisse garder cette lettre de référence-là, c'est une sorte de cible pour nous, un atout qu'on pourrait ajouter. Voilà, c'est juste un commentaire.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : C'est ma dernière intervention et je m'excuse pour ça. C'est pour faire suite aux commentaires de la sénatrice Surette. Est-ce qu'on pouvait mandater après le vote la FESR de se pencher sur l'importance et des comités consultatifs de définir les limites et ici c'est de pousser cette réflexion pour pas que cette idée qu'on a débattue très brièvement au Sénat soit perdue. C'est une proposition que je ferais certainement après le vote. Je m'excuse monsieur le président si je mets la charrue avant les bœufs, mais je voulais pas perdre cette idée-là quoi.

VRER : Je trouve que c'est une bonne idée, sénateur Clarisse.

Président d'assemblée : Doyen Boudreau.

Boudreau : Juste au niveau du comité consultatif quand je regarde dans les règlements pour la maîtrise, on parle que ce comité va aider l'étudiant pour des sujets importants tels que le choix d'un sujet de thèse ou changement de programme. Là maintenant on exige qu'il trouve un directeur de thèse avant de s'inscrire puis on est pas beaucoup dans le même domaine donc une fois qu'il a trouvé son directeur puis que lui fait son choix de sujet de thèse, les autres ont probablement pas grand-chose à dire, c'est-à-dire qu'on connaît pas

assez ça pour l'orienter disons dans son sujet. Quand je regarde la définition qui est dans les règlements de l'université, quand on dit c'est pour le choix d'un sujet de thèse, on parle pas plus comme de faire des présentations ou de faire le suivi des études.

Président d'assemblée : Merci. Dr. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Juste une intervention. Je veux juste rappeler que c'est important lorsqu'on met des choses de l'avant que ça soit au niveau de comité, de thèse, consultatif ou qu'on ajoute des prérequis, ça alourdit le processus et les charges de travail. Je mentionne souvent qu'il faut respecter nos attributs en tant qu'université avec des ressources limitées et donc on doit pas se donner l'avantage d'ouvrage qu'on est capable d'en assumer pour assurer une qualité au niveau de l'intervention. Je suis entièrement d'accord avec le commentaire de peut-être de réviser la pertinence des comités consultatifs compte tenu des ressources disponibles dans les spécialités à la maîtrise versus son utilité au doctorat.

Président d'assemblée : Merci. Y'a pu de demandes d'intervention donc on va procéder au vote. Le vote est lancé. Le vote est terminé et c'est 33 pour, 0 contre. Adopté. Merci beaucoup.

9.6 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 9.6, résolutions transmises pour information. M. Roy.

VRER : Vous avez à la page 192 du document les autres résolutions que le CPR a adopté qui finalement se terminent au CPR que ça soit par exemple création, abolition de cours. Vous avez la liste des résolutions aux pages 192 et 193.

Président d'assemblée : Merci. Excusez-moi, je pense qu'il y avait peut-être une demande d'une autre proposition au point 9.5. M. Clarisse, excusez-moi, j'ai peut-être été un petit peu rapide.

Clarisse : Ça sort de l'ordinaire, mais je propose de mandater la FESR pour pousser plus loin la réflexion sur le rôle des comités consultatifs à la maîtrise et au doctorat quitte à faire une mise à jour du rôle et des attentes. Oui c'est définir, je prends un exemple, mais juste pour alimenter le débat, orienter le choix du sujet de thèse c'est fait en amont, mais peut-être assurer un suivi de l'étudiant. Y'a des choses qu'on a pas forcément besoin d'être un expert dans un domaine très précis pour pouvoir accompagner des étudiants donc c'est cette réflexion-là que j'aimerais que la FESR se penche dessus et nous revienne dans un prochain Sénat avec une proposition.

Président d'assemblée : Donc vous avez fait quand même une proposition avec un commentaire, faudrait avoir peut-être plus de clarté par rapport à qu'est-ce qui est proposé.

Clarisse : La proposition, je propose que la FESR se penche sur la définition et le rôle du comité consultatif au niveau de la maîtrise et au niveau du doctorat.

Président d'assemblée : Excellent. Est-ce qu'il y aurait un appuieur? Mme Surette, ça va?

Surette : Oui, c'est pour appuyer.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait des questions? Aucune question, aucune intervention. On a pas un formulaire bien sûr donc on peut y aller à la main levée si les gens veulent.

Dako : Monsieur le président, c'est-à-dire que la réflexion de la FESR viendra au Sénat?

Président d'assemblée : J'ose croire que oui, je le sais pas. Est-ce que c'est ça le vœu?

Clarisse : Oui, c'était dans la proposition. Peut-être que j'aimerais entendre le sénateur LeBlanc pour savoir s'il est confortable avec cette proposition puisque je ___ le travail en avant dans sa cour, est-ce qu'il est confortable avec ça et que je ne le mets pas devant un fait accompli, c'est important.

Président d'assemblée : Sénateur LeBlanc.

LeBlanc : Merci monsieur le président. À la question du sénateur Dako, oui si qu'on propose des modifications au règlement, ça passera au CPR et puis ça viendrait automatiquement au Sénat. Moi je suis pas contre de se penser sur la question. C'est évident que je suis pas sûr qu'il y aurait un consensus parce que y'a certaines unités qui ont des comités de consultation qui voudront les conserver, d'autres qui le font pas qui voudraient conserver la pratique actuelle. Donc actuellement, je pense le règlement laisse un peu au choix de nous laisser savoir comment ils veulent fonctionner. On peut s'y pencher, mais c'est sûr qu'il y aura si qu'on va vers une décision où est-ce que tout le monde doit avoir des comités consultatifs, ça va demander plus de travail à certaines unités qui ont pas l'habitude de fonctionner de cette manière-là. Actuellement, c'est laissé aux unités à savoir comment ils fonctionnent puis je pense que ça fonctionne assez bien, mais moi je suis pas contre l'idée d'avoir, on va consulter les présidents des CES. Peut-être qu'on pourra dégager un consensus, mais on verra.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Pour faire un petit peu de pouce sur ce que le sénateur LeBlanc vient de dire, moi je pense que ce qui est important au-delà du travail qui sera fait par la FESR dans ce sens-là, c'est peut-être justement de le garder en terme d'offre de meilleure pratique ou en tout cas de conseils, mais vraiment de laisser autant que peut la liberté aux programmes respectifs de faire les décisions qui vont dans le sens, je dirais, de leurs besoins, de leurs ressources professorales, de leur manière de fonctionner pour garder un petit peu de liberté académique à l'intérieur des unités dans ce sens-là. Merci.

Président d'assemblée : Si y'a pas d'autres interventions, si les gens sont confortables, parce qu'on a pas de formulaire, de voter à main levée je demanderais aux gens qui sont contre la proposition de le signaler dans le fil de conversation. M. Dako.

Dako : Moi je pense que c'est une piste de réflexion que le sénateur Olivier Clarisse a demandé, ce n'est pas pour une modification majeure. Donc c'est une piste de réflexion et je crois que ça vaut la peine de faire la piste de réflexion. Par contre, il faudra dans les différents départements qui ont déjà des habitudes, je crois qu'il faut pas augmenter la lourdeur administrative de la gestion des choses. Moi je suis président du CES et ces genres d'éléments-là ça rend la chose dure, c'est du bénévolat qu'on fait en prenant ces comités-là alors si ça commence à ajouter des charges et des charges...

Président d'assemblée : Je veux juste faire un point d'ordre. On est en train de voter, la discussion est terminée. Je comprends, mais là je vois qu'il y a d'autres demandes d'intervention. On est en train de finir un vote, la discussion est terminée. Y'a pas personne qui a démontré son opposition donc la résolution est adoptée. Merci.

10. Nominations

10.1 Comité d'appel du Sénat académique – Doyen (G. Cormier)

Président d'assemblée : Le point 10, nominations. Le point 10.1, Comité d'appel au Sénat académique. Madame la secrétaire générale c'est pour remplacer au niveau du décanat, la représentation décanale.

Secrétaire générale : En effet. M. Gabriel Cormier était membre, maintenant il n'est plus éligible puisqu'il est rendu le VRER donc on aurait besoin d'un doyen ou d'une doyenne pour remplacer M. Gabriel Cormier.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des nominations? Mme Levesque.

Levesque, M. : Est-ce qu'il y a des doyens qui ne sont pas admissibles ou est-ce qu'on peut savoir quels doyens peuvent être nommés, s'il-vous-plaît?

Secrétaire générale : À ce moment ici, Natalie Carrier et Marianne Cormier sont suppléantes alors ces noms-là sont déjà prévus pour des postes de suppléants, mais par exemple si Mme Marianne Cormier voulait être la personne ciblée pour le poste régulier, si je peux le dire comme ça, c'est possible. Même chose pour Mme Carrier.

Levesque, M. : Est-ce que M. Cormier était le seul doyen, est-ce que c'est ça?

Secrétaire générale : C'est que y'a un doyen et puis après ça on nomme deux suppléants.

Levesque, M. : Moi je vais nommer M. Deschênes, s'il-vous-plaît.

Président d'assemblée : M. Deschênes, est-ce que vous acceptez la mise en candidature.

Deschênes : J'accepte en autant que je sois éligible parce que je sais que j'avais fait mon nombre d'années, Mme Castonguay.

Secrétaire générale : En effet, mais vous êtes maintenant éligible.

Deschênes : Parfait, excellent, merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres... Dr. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Un second pour la proposition.

Secrétaire générale : Pas dans cette proposition ici.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Félicitations M. Deschênes, de nouveau au poste du Comité d'appel du Sénat académique. Merci.

11. Destruction du fichier Excel pour le vote

Président d'assemblée : Le point 11, destruction du fichier Excel pour le vote. C'est une décision à main levée donc si y'a des personnes qui s'opposent à la destruction du fichier Excel, veuillez l'indiquer dans le fil de conversation. Excusez, ça prend un proposeur et un appuyeur. M. Clarisse, est-ce que vous proposez?

Clarisse : Oui.

Président d'assemblée : Merci. Appuyé par Mme Harrison. Merci. Si y'a des gens qui s'opposent, veuillez l'indiquer dans le fil de conversation. Je ne vois aucune opposition donc merci beaucoup.

12. Rapport du recteur et vice-chancelier**12.1 Planification stratégique (invité : M. Lang)**

Président d'assemblée : Le point 12, rapport du recteur et vice-chancelier. Le point 12.1, planification stratégique. Dr. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. En ce qui concerne la planification stratégique suite au mandat du Conseil des gouverneurs, on a révisé la mission, vision et valeurs. Y'a eu des consultations qui ont été faites aux mois de janvier et février. Y'a eu plusieurs formulations qui avaient été faites pour ensuite faire une deuxième ronde de consultations autant au niveau de la communauté universitaire, au niveau du Sénat, au niveau du bureau des gouverneurs puis les recommandations ont été revues et discutées à la fois par les comités de la stratégie, comité interne et également à différents sous-groupes au niveau de la communauté civile. Cette proposition-là a été également révisée par l'équipe de direction qui a soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs qui a approuvé la nouvelle mission de l'université, vision de même que les quatre valeurs de l'université. La mission se lit comme suit : acadienne et francophone, l'Université de Moncton se consacre à l'avancement des connaissances et la formation de personnes créatives et engagées. La vision : par son influence, l'Université de Moncton veut être la référence en matière de transformation des sociétés dans une perspective d'inclusion, d'innovation et des co-responsabilités. Les quatre valeurs qui ont été retenues : le respect, l'inclusion, l'accessibilité et l'engagement. Suite à cette approbation-là par le Comité des gouverneurs, on a initié la consultation thématique et on a eu un premier exercice mercredi et jeudi sur l'expérience étudiante. Cette thématique-là a regroupé à la fois les étudiants des trois campus, les professeurs des trois campus de même que les administrateurs et une représentation au niveau civil et on est assisté par des animateurs qui vont faire à la fois l'animation et qui vont faire également un résumé de chacune de ces sessions thématiques. La prochaine qui est prévue va avoir lieu la semaine prochaine sur le milieu de vie au campus de Shippagan. Encore une fois si y'a des sénateurs qui veulent y participer, c'est toujours possible. Vous avez qu'à aller sur le site web, vous pouvez y participer à la fois en ligne ou en présentiel. Je pense que présentement l'agenda est respecté et ces consultations-là vont avoir lieu jusqu'à la fin avril et on espère qu'aux mois de mai et juin on pourra travailler sur une première ébauche de la stratégie avec certains exercices de validation pour avoir une première présentation éventuellement au Conseil des gouverneurs dans une ébauche pour avoir les premiers commentaires et l'objectif est toujours de soumettre à l'automne fin septembre début octobre la stratégie associée aussi d'un plan de mise en œuvre et de communication. Je sais pas si Mathieu qui s'est joint à nous a des points supplémentaires à ajouter à ce stade-ci.

Lang : Non, je pense que vous avez fait le tour. On a commencé les consultations puis les consultations se poursuivent.

Recteur et vice-chancelier : Ça termine la présentation sur la planification stratégique à ce stade-ci.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait des questions? Sénatrice Albert. Je vous rappelle c'est un point d'information.

Albert : Oui, j'en conviens et je vais rester brève, mais je vais faire quand même un commentaire. Mon commentaire touche, je dirais, l'absence perçue. Je suis très contente de la mission, vision et valeurs. Dans l'ensemble, je pense que ça parle bien de ce qu'on veut être et ce qu'on est et ça me convient vraiment. La seule chose que je vois qui brille par son absence c'est la question autochtone. Je vois pas le mot décolonisation, je vois pas le mot autochtonisation, je vois pas le mot réconciliation. On s'est engagé auprès de nos partenaires autochtones des nations Wolastoqiyik et Mi'kmaq dans un plan d'action réseau sur cinq ans avec ces communautés-là. Y'a là un engagement qui doit dépasser, je dirais, des vœux pieux, mais qui doit vraiment s'inscrire dans des actions concrètes puis moi je pense pour le taux que ça vaille qu'on a manqué une belle occasion d'inscrire cet engagement-là en quelque part dans ce projet de mission, vision et valeurs-là. Je le dis parce que je le pense puis je pense vraiment que c'est important. Je comprends puis j'espère comprendre bien puis j'espère qu'on va arriver à ça que cet engagement-là qu'on a pris avec ces partenaires-là dans notre plan d'action va se traduire dans le plan stratégique avec des engagements clairs dans le plan par rapport à ça. Je tenais à le dire parce que comme je suis pas mal transparente dans la vie, je trouvais ça vraiment important de le mentionner; je l'ai mentionné dans d'autres forums, mais je pense que comme institution c'est pour ça que j'en parle au Sénat parce que le volet autochtonisation y'a plein de collègues qui savent à peu près pas qu'est-ce qu'on fait là ou qu'est-ce que c'est au juste parce qu'on en parle

pas assez. Moi j'aimerais vraiment que dans le plan stratégique ça fasse partie de ce qu'on va dire et faire ensemble. J'arrête là. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci.

Recteur et vice-chancelier : Merci pour le commentaire. Évidemment, vous avez vu dans la valeur inclusion qu'on a une phrase qui pour moi est assez quand même significative qui était que les membres de la communauté universitaire sont solitaires des personnes puis des groupes en quête de justice et je pense que ça c'est une phrase qui s'applique à un ensemble de groupes. Puis comme vous l'avez mentionné, on a signé spécifiquement avec les premières nations une déclaration d'engagement avec les deux communautés autochtones qui nous engagent à augmenter l'effectif étudiant, qui nous engagent à développer un milieu accueillant pour faire épanouir les étudiants autochtones. Ça nous engage à renforcer également les relations entre les trois campus et la représentativité à la fois au niveau des employés du corps professoral puis ça nous engage également à faire la recherche dans l'ensemble des disciplines par et avec les autochtones. On a également des discussions par rapport à la stratégie, on attend une rencontre avec les chefs autochtones donc on est en discussion avec les intermédiaires pour pouvoir justement s'asseoir avec eux et poursuivre ces discussions-là à l'intérieur. Il est évident que dans la planification des actions le volet autochtone va être très présent puisque le plan d'action sur lequel vous participez va être présenté éventuellement au Conseil des gouverneurs. On y accorde une importance, je vous dirais, privilégiée lorsqu'on considère dans le groupe qui pourrait également bénéficier de plan d'action très spécifique. Donc y'aura à la fois des ressources et des investissements qui devraient être associés pour la réalisation de ces ententes-là qu'on a avec les peuples autochtones. C'est une signature, y'a donc une formalité très importante et des engagements très importants des trois campus envers la communauté autochtone.

Albert : Merci beaucoup. À titre constructif, je suis pas certaine que sous engagement le « ses » est le bon adjectif parce que c'est possessif parce j'étais pas sûre en quoi ça référerait lesquelles communautés on parle. Je le dis sous toutes réserves si jamais y'a moyen de faire un petit changement là, j'ai l'impression que « ses » ça traduit quelque chose qu'on veut peut-être pas nécessairement dire, mais ça c'est ma lecture à moi. Merci encore.

Recteur et vice-chancelier : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Mme Gaudet.

Gaudet : Merci monsieur le président. Moi j'aimerais prendre la parole, on en a discuté, on a examiné la nouvelle version. J'aimerais féliciter d'abord le groupe d'avoir permis à différents groupes d'intervenir comme ça. C'est vrai que lorsqu'on dit lorsqu'on met beaucoup de monde ensemble, on arrive à rédiger quelque chose qui répond aux préoccupations. Nous on se retrouve là-dedans. J'ai eu la chance d'en discuter avec quelques membres du CA qui m'ont dit la même chose. Moi j'aimerais féliciter le groupe parce que je trouve que le processus qui a été mis en place est très valable et puis souvent on donne très peu de compliments. Moi je pense qu'il faudrait peut-être s'habituer à féliciter les gens lorsque les choses sont bien faites aussi et c'est dans ce sens-là que je prends la parole. Pour réagir un peu aux commentaires de Hélène, c'est vrai que je suis tout à fait d'accord avec son intervention, mais je crois que lorsqu'on parle de vision, mission et valeurs, c'est les grands concepts. Moi j'attribue ça un petit peu, si je fais un parallèle, un discours du trône. Le discours du trône, bien ce sont des intentions puis je pense les intentions sont là et c'est vraiment dans les actions qui suivent qu'on voit si le discours du trône est mis en application puis c'est là où je vois que peut-être dans les stratégies que je trouve que son commentaire est bien placé dans ce sens-là. On souhaite que dans les stratégies qu'on puisse voir des actions concrètes. Donc félicitations, moi je me retrouve facilement dans cette mission, vision et dans les valeurs aussi.

Recteur et vice-chancelier : Merci Mme Gaudet. Je pense qu'y'a un remerciement qui a retombé à tous ceux qui ont participé aux discussions, c'est vraiment le fruit d'un travail collectif et l'engagement de plusieurs personnes au sein de la communauté puis aussi au sein de la communauté civile. À la fois ça été complexe et difficile, mais ça été aussi facilité par la qualité des interventions qui ont eu lieu tout au long du processus de consultation.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions? M. Coulibaly.

Coulibaly : Merci. Je voulais juste de nouveau pendant qu'on parlait j'ai ressorti encore les éléments qu'on nous avait partagés ici, Julien notre président de l'association. Je regarde juste au niveau des valeurs, inclusion. L'université de Moncton assure l'égalité, accueille la diversité et s'investit dans un processus de décolonisation et d'autochtonisation. C'est deux mots assez forts parce quand on dit on s'investit dans ce processus, comment on compte le faire? On s'investit dans un processus de décolonisation.

Recteur et vice-chancelier : La version que vous avez M. Coulibaly, c'était la première formulation qui avait été faite suite au sondage auprès des étudiants, les premiers focus groups qu'on avait faits avec les membres de la communauté universitaire et civile. Cette formulation-là a été reformulée dans la nouvelle version de l'inclusion. Ceci dit, tout le comment qu'on va s'assurer de rencontrer cette valeur-là va être inclut dans notre plan d'action. C'est là que le comment qu'on va réaliser ou mettre en œuvre, qu'on va vivre ces valeurs-là

devra transparaître dans les actions qu'on mettra de l'avant pour la mise en œuvre puis aussi les actions pour rencontrer notre vision puis faire vivre nos valeurs au quotidien.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Merci pour ces commentaires et la discussion.

12.2 COVID-19

Président d'assemblée : Si y'a pas d'autres interventions, on va procéder au prochain point qui est le point 12.2 COVID-19. Je pense qu'on a la présence de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales et aux affaires de tout ça qui concerne la COVID, Mme Dawes.

Dawes : Merci monsieur le président. Je vais faire une petite mise à jour sur la COVID et j'ai trois diapos à vous présenter. La première diapo ça concerne la session d'hiver. Le gouvernement parle d'enlever les mesures à partir de lundi le 14 mars alors je voudrais d'abord souligner qu'il y a des lois pertinentes qui restent toujours en vigueur. On a la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail qui impose des obligations aux employeurs d'évaluer des risques et de prendre des précautions appropriées et bien sûr la Loi sur la santé publique avec un règlement qui concerne spécifiquement la COVID. Donc ce qui va être abrogé, c'est plutôt l'arrêté obligatoire à partir du 14 mars et puis bien sûr, le plan pour l'hiver du gouvernement c'était prévu prendre fin à la fin de l'hiver. Les consignes sur le campus ou sur les campus comme dans les autres universités du Nouveau-Brunswick vont rester en vigueur jusqu'à la fin de la période des examens jusqu'au 30 avril, on maintient le port du masque qui sera obligatoire. On continue avec la capacité réduite dans les locaux des places assignées dans les cours. On respecte nos plans opérationnels et on continue à approuver des demandes d'activités jusqu'à la fin de cette session. Au niveau de la vaccination, on ne demande plus la preuve de vaccination à l'entrée des installations comme la bibliothèque ou au ____, mais on maintient la politique de vaccination et l'option des tests rapides obligatoires qui reste jusqu'à la fin avril. Au niveau des cas positifs, y'a beaucoup de cas positifs en ce moment. Le taux est élevé au Nouveau-Brunswick donc le registrariat note qu'il y'a 126 cas positifs parmi les étudiants qui ont été rapportés depuis le début de la session. Alors l'isolement de cinq jours n'est plus obligatoire à partir de lundi, le gouvernement laisse tomber cette mesure, mais sur le campus certainement les personnes qui sont symptomatiques doivent continuer à rester chez eux et s'ils sont malades, on ne vient pas sur le campus. Alors on s'attend à ce que cette pratique continue. Au niveau des déplacements professionnels, les voyages vers l'international sont permis. Quand c'est un pays de niveau de risque un ou deux, y'a pas d'approbation qui est nécessaire. Si c'est le niveau trois, il faut obtenir l'approbation. Si c'est le niveau quatre, l'université ne va pas l'approuver et rembourser les dépenses. Pour la session de printemps-été, on entend la période inter saisonnière, y'a moins de risques pour l'université et pour le système de santé. Donc entre les saisons grippales, ça c'est la période où y'a le moins de risques et heureusement, ça c'est la période où les collations des grades va avoir lieu. Les consignes pour cette période, on maintient la capacité réduite donc pour les cours qui sont offerts au printemps, ça va être la capacité réduite dans les locaux, ça c'est notre mesure de base. Les activités se déroulent normalement durant cette période et le choix du masque devient un choix personnel. Aucune demande d'activités ne sera exigée donc on a pas besoin de faire approuver les activités et y'a beaucoup moins de personnes sur le campus pendant cette période-là et la Santé Publique encourage les activités à l'extérieur. Alors ça c'est la saison certainement pour les activités à l'extérieur. En ce qui concerne la vaccination, à partir du 1^{er} mai, 2022, la vaccination complète est obligatoire pour s'inscrire aux cours à moins d'avoir une exemption ou d'être dans un programme offert entièrement à distance. Le vaccin **Jensen** qu'on appelle aussi Johnson & Johnson qui exige une seule dose est disponible au Nouveau-Brunswick et ça c'est une bonne option pour ceux et celles qui ne sont toujours pas vaccinés parce qu'avec une seule dose, on a la vaccination complète et c'est fini. Pour la Santé Publique, on recommande fortement aux institutions postsecondaires de maintenir l'exigence de vaccination. On a des obligations sous la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. Pour le taux de vaccination, on a atteint un taux de 97 % à la fin de la session d'automne, mais il y a un roulement important dans notre population étudiante. Évidemment, on a des finissants qui vont quitter et une nouvelle cohorte qui arrive à chaque session ça fait que notre taux de vaccination ça baisserait beaucoup si on ne maintient pas la politique. Le gouvernement n'a pas fait d'annonce par rapport à sa propre politique, mais si jamais le gouvernement fait une annonce, on va revoir notre politique à la lumière de la nouvelle information, mais jusqu'à date, il n'y a pas d'intention annoncée du gouvernement. Pour la session d'automne l'année universitaire 2022-2023, la Santé Publique nous demande d'être prêts pour la possibilité du retour de certaines mesures notamment pendant la saison grippale. Alors dans les deux dernières années, on a vu que c'est au mois d'octobre qu'on a imposé certaines mesures autour de l'Action de Grâce. Cette année c'était les mesures court-circuit et en janvier chaque année, ça c'était vraiment la période critique où on était en phase rouge ou en phase 3 et ça correspond à la saison grippale avec le pic qui arrive en janvier. Alors pour l'année qui s'en vient, on maintient la capacité réduite comme mesure de base pour la logistique de notre horaire de cours, ça c'est la mesure où on essaie de maximiser l'utilisation de l'espace dans notre horaire. On ne va pas préparer tous les plans opérationnels à moins que ça soit nécessaire. Dans presque tous les cours, on a déjà un plan opérationnel qui a été approuvé donc on peut réviser ce plan si c'est nécessaire. Comme on a fait en janvier avec la phase 3, on a pu réviser rapidement les plans et les faire approuver dans une fin de semaine donc on va procéder comme ça et faire cet exercice si nécessaire, mais on est confiant qu'on connaît bien comment ça fonctionne après deux années universitaires. Alors c'est ça essentiellement le fonctionnement le plus normal possible tout en étant prêt pour la possibilité d'un retour des mesures. C'est ça que je voulais vous présenter. Merci.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait des questions pour Mme Dawes? Sénateur Bourgoin.

Bourgoin : Merci monsieur le président. C'est juste une question pour la session d'hiver. Nous du côté du bar Le Coude, on s'avait fait dire qu'il y avait une exemption pour le port du masque, on avait pu besoin de le faire à partir de lundi comme les bars en ville, mais je vois pas d'exemption dans la mesure. Est-ce qu'on est revenu de l'arrière puis faut qu'on porte le masque de nouveau dans les places comme le bar étudiant?

Dawes : Ici je n'ai pas mentionné tous les détails des installations où on avait la preuve de vaccination comme Le Coude a la capacité est à la normale, on suit les consignes du gouvernement pour ce type d'installation. Donc c'est comme vous avez dit, pour les activités au Coude, ça va être à pleine capacité et on peut enlever le masque.

Bourgoin : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Clarisse.

Clarisse : Je vais commencer mon intervention par féliciter une nouvelle fois Mme Dawes pour l'excellent travail qu'elle a fait ici qui est une tâche colossale qui était notre phare dans cette pandémie et des gros applaudissements je tiens à le réitérer. On ne peut imaginer la sorte de travail colossal que ça représente donc un grand merci là-dessus et la mise à jour du plan pour la session d'automne avec notre boule de crystal qui est meilleure la vôtre que la mienne, ça nous aide et c'est rassurant. Ceci étant dit, j'ai une question au niveau de la vaccination obligatoire qui est une bonne chose probablement à garder ici, mais est-ce qu'on va être dans un schéma de vaccination complet deux doses, trois doses, quatre doses ici puis au-delà de ça, pourquoi restera la COVID parce qu'il y a aussi d'autres vaccins qui sont plus nécessaires et qui seraient peut-être rassurants en tant que communauté qu'on ait aussi où toute la communauté soit vaccinée pour d'autres maladies. Où mettons le curseur entre les vaccins obligatoires et les vaccins non-obligatoires et combien de doses cela prendra pour avoir une vaccination complète.

Dawes : Pour parler de la COVID, la Santé Publique n'a pas changé la définition de la vaccination complète donc c'est toujours les deux doses et ils nous ont dits qu'ils n'ont pas l'intention d'exiger la troisième dose même si c'est certainement recommandé de l'avoir. Alors par rapport à notre politique, c'est toujours les deux doses. Et pour les autres maladies, moi je ne saurais pas vous répondre, ça c'est plus une question peut-être que d'autres personnes pourraient aborder.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Ashrit.

Ashrit : Merci monsieur le président. Merci à Mme Dawes pour l'excellent travail comme l'autre sénateur a dit. Ma question concerne la partie que vous avez parlée pour le voyage des gens, voyage professionnel et puis vous avez indiqué que pour les différents niveaux comment que c'est classé les pays. Comment est-ce qu'on va le gérer dans le sens que maintenant les gens sont en train d'acheter des billets puis se préparer pour soit des sabbatiques ou quelque chose comme ça. Je me demande comment qu'on peut l'insérer dans la procédure d'approbation ou non.

Dawes : La grande majorité des voyages sont possibles. Si c'est un voyage au Canada, il n'y a pas d'approbation nécessaire. Si c'est à l'international pour les pays un ou deux, y'a aucune approbation qui est nécessaire. C'est seulement au niveau trois et souvent ça c'est pas relié à la COVID, ça peut être relié à une guerre ou à une situation en quelque part, mais pour la plupart des professeurs, les voyages seront possibles même sans aucune approbation comme d'habitude.

Ashrit : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : Je vais répéter un peu ce que le sénateur Clarisse a mentionné, mais je vais peut-être dire que parce qu'on a une rencontre nous préparatoire au Sénat à chaque Sénat pour parler des enjeux puis si on est pas toujours sur la même page sur la question COVID en terme de ce qui devrait être ou pas être, la chose qui est commune, Elizabeth, puis je pense que c'est important qu'on le mentionne puis la répétition dans ce cas-là je pense que c'est important, c'est que les gens s'entendent pour dire que y'a une grande appréciation pour la manière dont t'as géré ça d'une main de maître. C'est un gros gros dossier en-dessous de dossiers que tu portes déjà qui sont très lourds. Les collègues profs autour de la table étaient vraiment vraiment solidaires de ça puis tenaient vraiment à ce qu'on te le dise donc moi je tiens vraiment à le réitérer. Merci beaucoup pour tout le travail que tu consens à ça puis c'est rassurant de savoir que tu le fais avec autant, je dirais, d'engagement puis de sérieux puis de souci de l'institution. Merci encore beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je crois que l'essentiel a été dit, mais je voulais juste revenir sur un certain aspect. Je m'aligne exactement sur ce que la sénatrice Hélène vient de mentionner, vous avez fait un travail de titan et vraiment j'avoue personnellement que vous avez fait un travail très excellent parce que c'est vrai qu'on reçoit le ___ des fois on dit où est-ce qu'on va encore, quelle décision qui vient en arrière-plan, mais tout ça c'est du travail de titan puis Hélène l'a si bien mentionné, je réitère cela. C'est un excellent travail puis merci infiniment. Ça nous a permis de passer à travers toute cette pandémie qui nous a tous donnés des

problèmes de santé mentale. Ça fait qu'on est lourd de problèmes de santé mentale, mais on espère qu'on aura les médicaments qui vont venir avec. Y'avait juste une petite intervention concernant le niveau trois et quatre pour les voyages professionnels, vous dites il y aura des restrictions par rapport aux niveaux trois et quatre. Qui définit ces niveaux-là et comment est-ce qu'on peut contrôler cela?

Dawes : Alors ça c'est le gouvernement fédéral avec le placement des pays en catégorie et on se fie à ce système.

Dako : Je pensais à ça, mais j'étais pas trop certain. Je pensais que c'était en terme institutionnel qu'on définit les niveaux, mais. Merci.

Président d'assemblée : Sénateur Coulibaly.

Coulibaly : Merci à toute l'équipe, je me joins donc aux remerciements de tous les collègues ici pour tout le travail qui a été fait. Ma question c'est juste une petite préoccupation. Vous avez dit qu'à partir du 14 la période d'isolement de 5 jours ne sera plus obligatoire, mais je voulais savoir est-ce que l'étudiant ou l'employé doit rapporter à l'université, signaler son cas de positivité de COVID ou tout simplement continuer à venir aux cours et puis ne pas aviser qui que ce soit.

Dawes : Alors on devrait continuer à aviser. L'isolement n'est pas obligatoire, mais on s'attend toujours à ce que les personnes symptomatiques restent chez eux, mais y'aura moins d'isolement par exemple les personnes sans symptômes qui sont positives ou qui ont un membre de leur famille qui est positif et c'est pour ça que la Santé Publique recommande le port du masque pendant une semaine. Sur le campus ça ne fait pas de différence parce qu'on exige déjà le masque, mais le port du masque pendant une semaine ça c'est la nouvelle recommandation pour la société en général.

Coulibaly : Par exemple dans nos plans de cours ou ailleurs on reçoit des passages où régulièrement on recommande, est-ce qu'on pourrait le mettre sous forme de recommandation qu'on recommande que si vous êtes positif, d'aviser puis de continuer à porter le masque. C'est ça?

Dawes : Oui, le port du masque est obligatoire jusqu'au 30 avril donc toute la période jusqu'à la fin des examens est déjà couverte.

Coulibaly : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur Laplante.

Laplante : Premièrement, je veux me joindre aux autres collègues sénateurs pour féliciter Mme Dawes pour le travail qu'elle a fait. Je veux lui laisser savoir que ça été vraiment apprécié par le corps professoral. En fait, je voudrais me faire un petit peu le porte-parole des profs à la faculté ici ou certains profs avec qui j'ai eu l'occasion de discuter. C'est au sujet des mesures d'adaptation à la COVID. On est d'accord avec toutes les mesures qui ont été prises jusqu'à date, mais on souhaiterait ardemment qu'à l'automne 2022 qu'on change la mesure qu'on a prise pour le repoussement de la date de retrait des cours avec la mention R parce que ça cause des problèmes dans certains de nos cours. Nous on a un programme qui va être créé et on encourage, une des choses qu'on a à développer c'est le travail d'équipe alors lorsque maintenant on forme des équipes qui doivent travailler sur un projet ou des équipes de laboratoire puis qu'on a des équipes de deux ou trois puis qu'à un moment donné y'en a un ou deux qui se retirent, ça nous met un petit peu dans une situation embarrassante. J'espère que cette mesure-là ne sera plus en vigueur lorsqu'on sera rendu à la session d'automne.

Dawes : J'avais mentionné qu'on vise le déroulement le plus normal possible alors ça c'est un autre aspect du déroulement normal où on espérait revenir à nos pratiques habituelles alors c'est bien noté.

Président d'assemblée : Excellent, merci. Sénateur Habermacher.

Habermacher : Je rejoins évidemment mes félicitations pour Mme Dawes. Je veux pas en rajouter, mais c'est juste pour dire que c'est pas juste un automatisme, ça vient d'une conviction et d'une appréciation sincère. Ma question porte plutôt sur la politique d'urgence en matière de vaccination. De la présentation qui vient de nous être donnée, je comprends qu'on prévoit pas encore d'y mettre fin et je m'interroge sur le ___ d'urgent de cette politique justement. À quel moment ou avec quels critères considérera-t-on que l'on sera pu dans une situation d'urgence et donc qu'elle n'aura pu lieu d'être et où telle vocation devient une politique permanente. C'est la question que je me pose.

Dawes : L'intention c'était de voir ce qui était annoncé par le gouvernement et ensuite de prendre une décision au niveau de l'institution et comme j'ai mentionné, on a pas d'indication encore du gouvernement provincial quand ils vont annoncer quelque chose par rapport à la fonction publique, on pourra étudier la question. Donc les autres institutions maintiennent notre politique, le CCNB a aussi une politique de vaccination et on verra par la suite dans les prochains mois, mais je m'attendais à avoir bientôt de l'information là-dessus et ce n'est pas le cas encore.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Si y'a pas d'autres interventions, merci beaucoup Mme Dawes pour cette mise à jour puis encore une fois de la part des gens autour de la table ici, tous les sénateurs, merci pour le travail.

Dawes : Je peux juste dire que derrière tout ce travail, il y a une équipe qui s'est réunie. On est rendu à 108 procès-verbaux. Cette équipe de doyens, de vice-doyens, Jean-François Thibault, Mathieu LeBlanc, Gabriel Cormier, Pierre Morin et Roger Boudreau qui s'est joint à nous et Rémi Goupil également pour les activités étudiantes. Je veux souligner que c'est un travail d'équipe, une très belle équipe. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

12.3 Autres

Président d'assemblée : Le point 12.3, est-ce que y'avait d'autres questions pour le recteur concernant son rapport en général? Ça va donc on va procéder au point 13.

13. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs

13.1 CGV-211204

13.2 CGV-2202112 (extraordinaire)

13.3 CGV-220305 (extraordinaire)

Président d'assemblée : Le point 13, suivi des réunions du Conseil des gouverneurs. M. Prud'homme.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que vous avez eu les procès-verbaux donc je suis disponible si vous avez des questions par rapport aux deux rencontres extraordinaires qui ont eu lieu.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y aurait des questions pour Dr. Prud'homme? Mme Surette.

Surette : Merci. J'ai vu dans je pense c'est le procès-verbal de la réunion régulière où il semble y avoir eu une grosse discussion autour de la pertinence des sabbatiques, y'a un texte qui le décrit. J'ai l'impression que vous avez bien réussi à expliquer la nature et l'importance des sabbatiques, mais j'aimerais juste réitérer comment ces années-là sont très importantes pour nous maintenir à niveau pour permettre d'aller développer des nouvelles collaborations de continuer à être le plus innovant et créatif qu'on peut. Donc je vous remercie de bien expliquer aux gouverneurs l'importance de ces années-là et je voulais juste le souligner.

Recteur et vice-chancelier : Parfait, merci.

Président d'assemblée : Merci. Sénatrice Albert.

Albert : J'ai remarqué justement le nombre de personnes, de collègues qui vont partir en sabbatique l'année prochaine puis je trouve ça vraiment vraiment bien. Je trouve aussi, puis je vais le mentionner parce que je l'ai mentionné à d'autres forums que non seulement c'est important les sabbatiques pour le renouvellement de nos enseignements puis l'approfondissement de nos recherches, mais c'est aussi quelque chose qui devrait, à mon avis, davantage relever d'un droit que d'un privilège dans la mesure où on a tous besoin de se renouveler, etc. Je le dis sous toutes réserves, mais il me semble que ça serait bien éventuellement que ça soit cyclique et que tout le monde y aient droit. Ça enlèverait aussi des couches de travail d'évaluation par les pairs de différents dossiers parce qu'on en a beaucoup de ça alors qu'il me semble que tout le monde devrait pouvoir prendre des sabbatiques aux sept ans comme qu'on veut. Ça c'est une première remarque. La deuxième chose je me demande juste justement on constate dans un procès-verbal quelque chose que moi je savais déjà, que la représentante autochtone, Nancy ___ siège plus au conseil parce qu'elle a dû démissionner, mais est-ce qu'on sait si y'a quelqu'un qui est en vue pour prendre le relais à ce poste-là au Conseil des gouverneurs?

Recteur et vice-chancelier : Je peux répondre au premier commentaire. Pour moi le sabbatique c'est essentiel, mais je pense qu'on est les privilégiés au niveau de la société, on serait pas les seuls à avoir besoin d'une mise à jour. Je pense que plusieurs professions pourraient bénéficier d'une année sabbatique et je suis sensible aussi à tout l'investissement social sur le plan financier de la société qui nous permet d'aller se ressourcer tout en maintenant notre salaire. Puis évidemment, y'a une question d'imputabilité et de s'assurer qu'il y ait des retombées comme vous avez très bien mentionné, que les projets sabbatiques qu'on y voit des signes d'amélioration autant au niveau de nos programmes d'enseignement, de nos cours, de nos laboratoires et de projets communautaires ou de recherche. Je pense qu'on se doit d'être rigoureux comme on l'est présentement puis s'assurer que ce qui est proposé est réalisé et qu'il y aura des retombées parce qu'on est toujours sous la loupe du Conseil des gouverneurs qui sont en droit de nous poser des questions par rapport aux impacts puis aux bénéfices pour les étudiants pour la qualité de la formation tant au 1^{er} cycle qu'aux cycles supérieurs. On va avoir ces questions-là à chaque fois qu'on présentera des projets de sabbatique. L'autre élément concernant la démission de notre représentante autochtone, on est en discussion pour l'identification de d'autres représentants. Y'a quelques personnes qui ont été identifiées et on verra lors du prochain conseil y'aura aussi une élection de nouveaux membres du Conseil des gouverneurs puis on est très conscient qu'on aura tout au moins une candidate ou un candidat autochtone sur les bancs. Donc on travaille fort à ce niveau-là.

Albert : Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci. Je ne vois pas d'autres interventions pour le recteur. Mme Gaudet.

Gaudet : Merci monsieur le président. Je voulais juste faire un petit commentaire puis je suis contente de l'avoir entendu, monsieur le recteur vous l'avez mentionné, oui les années pour en avoir pris quelques-uns moi-même lorsque j'étais professeure, oui ça permet de se ressourcer, mais je dirais d'abord et avant tout puis je pense qu'il faut mettre l'accent là-dessus, ce sont les étudiants et les étudiantes qui sont les grands bénéficiaires parce que si on se ressource puis on arrive avec des nouvelles connaissances, mais évidemment qui vont être les grands bénéficiaires de ces nouvelles connaissances, etc. ou la recherche aussi. Je l'entends peut-être beaucoup plus depuis que je suis pu vraiment au quotidien à l'université, mais y'a toujours des stéréotypes qui persistent à propos du rôle d'un professeur et le travail que font les professeurs. On a tendance à penser que ce rôle-là est restreint à l'enseignement d'une part, mais on connaît pas les autres composantes. Moi je me dis à un moment donné je pense qu'il va falloir faire un petit peu de marketing pour essayer de changer et éduquer un peu la population au rôle d'un professeur et d'une professeure d'université. Moi si vous saviez le nombre de fois que j'ai des discussions puis que je suis obligée d'expliquer aux gens, mais non, c'est pas vrai qu'on a quatre mois de vacances. J'ai jamais bénéficié de quatre mois de vacances par année dans toutes les années que j'ai enseignées à l'université. Je me rends compte que y'a encore ces perceptions puis ces idées préconçues puis y'a des gens qui pensent ça coûte cher. L'université devrait pas permettre dans son budget de payer des années de vacances à des professeurs, je l'entends. Alors juste pour apporter que des fois lorsqu'on est dans notre milieu, on a pas ce contact avec la population, mais ça serait intéressant de temps en temps de peut-être amener de l'information qui confronte ces idées ou ces idées préconçues. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

14. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Le point 14, affaires nouvelles. On a des remerciements à offrir à trois étudiants qui terminent leur mandat au Sénat académique donc des remerciements à Francis Bourgoïn, Alain Lavoie et Pascal Rioux qui terminent leur mandat. Comme vous savez, la participation étudiante à cette instance est très importante et puis dans ces trois personnes-là, on a eu des personnes qui étaient actives et qui étaient très engagées justement aux affaires du Sénat académique donc on tient à les remercier énormément pour leur contribution. Je vais laisser Dr. Prud'homme prendre la parole.

Recteur et vice-chancelier : Merci Jean-François puis je tiens à réitérer et remercier à la fois Francis, Alain et Pascal pour l'excellente participation qu'ils ont eue tout au long de leur mandat et on leur souhaite bonne chance aussi dans leur poursuite dans leurs études. Donc encore une fois, merci pour votre engagement puis votre contribution importante aux discussions.

Président d'assemblée : Merci.

15. Prochaine réunion régulière : le vendredi 6 mai

Président d'assemblée : Le point 15, prochaine réunion régulière : le vendredi 6 mai, 2022 à 8 h 30 en présentiel. Donc ça ça va être quelque chose, ça va être intéressant de se revoir en face-à-face.

16. Clôture

Président d'assemblée : Et pour clôturer, on va remercier Michel pour tout l'appui technique qu'il nous offre à chaque rencontre donc si ça fonctionne, c'est grâce à l'appui technique qu'on a bien sûr de la part de Janice également. Donc merci à vous tous. Sur ce, on va se souhaiter une excellente fin de session et on se voit le 6 mai.